



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

<p style="text-align: center;">ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 6 NOVEMBRE 2020</p>

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI (en visio), MM. AZINHEIRINHA, BARTOLETTI, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG (en visio), BORCHIO-FONTIMP, CASERIO (en visio), MM. CESARI, CHIKLI, CIOTTI, CONSTANT, Mmes DESCHARENTRES (en visio), DUHALDE-GUIGNARD, M. DUPLAY, Mme FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GOURDON (en visio), KHALDI-BOUOUGHROUM (en visio), MM. KONOPNICKI (en visio), LISNARD (en visio), LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO, MIGLIORE (en visio), MONIER (en visio), MOREAU, OLIVIER (en visio), OUKNINE (en visio), PAGANIN, PIRET, RAMOS-MAZZUCCO (en visio), MM. ROSSI (en visio), ROSSINI, Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA (en visio), SEGURA (en visio), Mmes SERGI (en visio), SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, MM. SOUSSI (en visio), TAMBAY, TUJAGUE (en visio), VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA (en visio).

Etaient excusés : M. COLOMAS, Mmes DUMONT, et TOMASINI (pouvoir à M. TUJAGUE).

L'an deux mille vingt le 6 novembre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations et en visioconférence, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 17 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. Le Président.- Mes chers collègues, j'ouvre cette réunion plénière un peu particulière puisqu'elle se tient à la fois en présentiel et en distanciel. Nous n'allons pas procéder à l'appel, puisque sont comptabilisés les élus connectés ainsi que les élus présents. Le quorum est largement atteint.

Je vais commencer, comme je le fais d'ordinaire, par un propos introductif, qui sera probablement un peu long en raison des événements catastrophiques qui se sont succédés dans les Alpes-Maritimes : la pandémie, la tempête Alex, et les meurtres à la basilique Notre Dame, à Nice. Ces événements m'invitent à faire un propos rempli d'émotion, notamment suite aux assassinats ignobles survenus il y a une semaine en plein cœur de Nice, à la basilique Notre Dame. Je me suis rendu rapidement sur les lieux, avec le vice-président Auguste VEROLA. Nous avons très vite été rejoints par Eric CIOTTI, par le Ministre de l'Intérieur et par le Président de la République.

J'ai pu exprimer aux Niçois, au maire de Nice, Christian ESTROSI, profondément affecté par ce drame, au père Franklin PARMENTIER, le curé de la basilique, qui était au bord des larmes, tout le soutien de la collectivité départementale. Cet acte calculé dans ce lieu symbolique du chef-lieu du département, cet acte qui attaque notre histoire, notre culture, notre communauté chrétienne, à la veille de la cérémonie du recueillement de la Toussaint, est une atteinte profonde pour tous les Maralpins. Le moment est grave à l'heure où l'islamisme radical, par de multiples attaques contre la France, notamment à Conflans-Sainte-Honorine, à Nice, au consulat de France au Djeddah, ou devant l'ambassade de France à Moscou, fait de la question religieuse et de l'islam le pivot de la politique française, au détriment des urgences sociales, écologiques et sanitaires.

La démocratie se nourrit de débats, et c'est tant mieux. Ils sont nécessaires, et plus que jamais après des tels événements, pour ne pas perdre le nord et nous retrouver autour de nos valeurs, celles de liberté, d'égalité et de fraternité. Il est urgent de nous mobiliser autour des principes laïques et républicains. Je salue en cela la venue immédiate du Président de la République sur les lieux du drame pour marquer son soutien et celui de l'Etat aux Niçoises et Niçois, et pour dire toute sa conviction d'une France une et indivisible face à l'ennemi sans visage dont on ressent la présence de plus en plus forte.

C'est parce que la République ne reconnaît aucun culte qu'elle les protège tous. C'est parce qu'elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion, qu'elle respecte toutes les croyances. C'est le sens profond de notre Constitution de 1958 pour laquelle son rédacteur, Michel DEBRE, avait insisté auprès du Général de GAULLE pour que soit mentionnée la notion de République laïque. Plus de 60 ans plus tard, nous mesurons combien cette mention était nécessaire pour la France, un des seuls pays dans le monde à avoir inscrit l'égalité dans la devise, et qui s'efforce de suivre ses idéaux.

Au-delà du message marqué du Président de la République insistant sur l'union des Français pour garantir notre liberté, aujourd'hui, j'attends de lui des engagements concrets pour tenir l'Etat de droit sur notre territoire, seule garantie de nos libertés. Depuis des années, nos frontières sont des passoires par lesquelles entrent massivement des populations. La saturation

fait qu'elles ne peuvent plus être assimilées ni intégrées. Depuis des années, nous laissons insidieusement s'installer une idéologie extrémiste au nom d'une France terre d'accueil et terre d'asile, mais la dérive va trop loin : nous n'accueillons plus des exilés, mais des occupants.

Pour la troisième fois de notre histoire récente, Nice a été prise pour cible par le fanatisme religieux au travers d'actes barbares dignes du Moyen-Age. Le parcours de l'assassin, un Tunisien de 21 ans, arrivé clandestinement en France via Lampedusa au mois d'octobre, et qui a bénéficié de soutien de manipulateurs locaux, comme ce fut le cas à Conflans-Sainte-Honorine pour Samuel PATY, marque la naïveté qui habite nos gouvernants quant à notre politique migratoire et à la présence d'islamistes radicaux sur notre territoire. Depuis 5 ans, ce sont 263 noms, dont 89 pour la seule ville de Nice, qui ont été victimes de ces attaques contre la liberté. Chez nous, c'est Hervé GOURDEL, symbole de cette liberté et de cette volonté de découvrir le monde et ses cultures qui a été emporté. C'est l'hommage que nous avons rendu à Arnaud BELTRAME, symbole de cette liberté du peuple français de vivre protégé, qui a été emporté. C'est Samuel PATY, victime d'avoir utilisé les caricatures du prophète Mahomet pour lutter contre l'obscurantisme, qui a été emporté, accusé de blasphème. Pourtant, en France, le blasphème n'est pas un délit. Il peut être critiqué, mais pas interdit. Depuis la Révolution de 1789, la liberté d'expression est protégée par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen. Tout citoyen est ainsi libre de faire appel à la justice s'il estime que les limites sont franchies, et non pas, au nom du droit au blasphème, mais au nom du respect de la dignité humaine. Mais rien, ni dans la loi française, ni dans l'islam, ni dans aucune autre religion, ne permet la violence, ou pire, le meurtre.

Je veux en cet instant avoir une pensée pour Vincent, sacristain de Notre Dame de l'Assomption, dont la disparition a anéanti les paroissiens, habitués à sa fidèle et souriante présence. Originaire de Saint-Etienne-de-Tinée, il était le symbole de cet enracinement millénaire du christianisme dans notre département, et de ce lien entre la montagne et le littoral. Je veux aussi avoir en cet instant une pensée pour Nadine, niçoise depuis plus de 40 ans et catholique, venue dans cette basilique pour prier pour le bien des autres. Je veux en cet instant avoir une pensée pour Simone, brésilienne, installée à Nice et dont les dernières paroles ont été pour ses trois enfants qui restent aujourd'hui derrière elle. Je veux en cet instant rendre hommage aux hommes et aux femmes de la police municipale de Nice, aux sapeurs-pompiers, et à l'ensemble des forces de police, qui ont été présents immédiatement sur le terrain et en nombre pour rassurer la population. En intervenant avec courage et sang-froid dans les toutes premières minutes de cet attentat, et en maîtrisant immédiatement l'assaillant, ils ont certainement mis fin précocement à un parcours bien plus macabre, et sauvé plusieurs autres vies.

En hommage à Vincent, Simone et Nadine, je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée à la mémoire des trois victimes de l'attentat du 29 octobre 2020.

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

M. Le Président.- Je vous remercie. Je vais poursuivre maintenant en évoquant notre décision modificative pour procéder ensuite au débat d'orientations budgétaires pour 2021 qui conduira à prendre des décisions d'urgence, car l'urgence est partout : l'état d'urgence sécuritaire, nous venons d'en parler, et l'état d'urgence sanitaire, avec la déferlante de la deuxième vague COVID, qui nous frappe de plein fouet avec des indicateurs au rouge écarlate. Les chiffres sont au moins équivalents au mois de mars, avec des pics proches de 50 000 nouveaux cas et près de 500 décès par jour. L'hôpital est en tension extrême avec plus de 80 % des lits de réanimation occupés par des patients COVID. Mon inquiétude m'amène à vous proposer de proroger jusqu'au 31 décembre nos dispositifs d'aides aux professionnels de santé libéraux et aux commerces recevant du public pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires. Nous avons obtenu de bons résultats, nous pouvons poursuivre. Sur la première vague, ces aides avaient bénéficié à 3 100 professionnels. En parallèle, notre antenne départementale de dépistage COVID-19 située au CADAM, chargée de dépister les agents, va s'équiper de tests antigéniques afin que nous puissions être plus réactifs pour casser les chaînes de contamination. Ces tests sont très fiables.

A cela s'ajoute l'état d'urgence économique. Après avoir mis un genou à terre avec le confinement, l'économie française est proche de l'écroulement avec ce nouveau confinement. J'ai écouté le Président de la Chambre de commerce et d'industrie, ainsi que le Président de la Chambre de l'artisanat. Nous voyons combien la situation est dramatique. Le PIB devrait reculer de 11 % en 2020. Commerces, restaurants et lieux de culture sont de nouveau fermés dans les Alpes-Maritimes. L'emploi dans le secteur hébergement restauration connaît ainsi une baisse de 7 %, là où elle n'est que de 4 % au niveau national. Les inquiétudes sont au plus haut niveau pour l'avenir.

Pour la collectivité départementale, le basculement dans le dispositif RSA de nombreux actifs sans emploi est déjà une triste réalité. En données stabilisées, nous avons 26 000 allocataires fin août 2020, contre moins de 22 000 un an auparavant, soit une hausse de 18,5 %. 14,4 M€ sont nécessaires pour couvrir les dépenses induites par la hausse du nombre des allocataires. Pour autant, nos services sont toujours aussi mobilisés pour vérifier qu'il n'y ait pas d'allocations indues.

Enfin, nous avons un état d'urgence climatique, avec l'épisode dramatique de la tempête Alex et son incidence financière à long terme.

Dans ce contexte, c'est une décision modificative hors norme que je vous propose. Jamais notre collectivité n'est allée aussi loin dans une décision modificative. Elle intègre les impacts de la crise sanitaire. Au total, la facture COVID s'élève à plus de 38 M€ pour la collectivité départementale. Nous avons le devoir de protéger nos seniors, notamment dans les EHPAD, avec l'achat de masques, de gel hydroalcoolique et d'équipements de protection. Nous avons le devoir d'être présents aux côtés des professionnels de santé et des professionnels médico-sociaux au front pour lutter contre la pandémie. Nous validerons également aujourd'hui le versement de la prime COVID au profit des personnels des services d'aide à domicile. Nous

avons le devoir de soutenir nos PME, nos artisans, nos commerçants, lourdement frappés par le confinement, avec les fonds d'urgence 06 et le fonds COVID Résistance. Nous l'avons fait.

Le second événement qui fait de cette décision modificative une décision modificative hors norme est la tempête Alex qui s'est abattue sur notre département avec une violence inouïe, un état de guerre diraient certains, un bombardement sur le terrain, dans la vallée de la Vésubie, dans la vallée de la Roya, et dans une moindre mesure dans celle de la Tinée ainsi que dans la basse vallée du Var et l'Estéron. En plus du drame social et humain, le coût de la reconstruction sera énorme, soit près d'1 milliard d'euros pour les seules compétences qui relèvent du Conseil départemental, dont près de 600 M€ sur les routes départementales. Comme j'avais pu vous l'annoncer le 9 octobre dernier, je souhaite que nous participions rapidement et massivement à l'effort de reconstruction avec la mobilisation de 200 M€ pour les vallées des Alpes-Maritimes. Nous en avons beaucoup discuté avec Eric CIOTTI. Ces 200 M€ ne seront qu'une première phase, en espérant que les finances de l'Etat viendront nous conforter, puisque cette somme ne sera pas suffisante.

Pour l'instant, ces 200 M€ nous permettent d'avoir une action rapide et en profondeur pour restaurer ces territoires. Nous attendons que les paroles du Président de la République annonçant des centaines de millions d'euros pour les Alpes-Maritimes soient suivies des actes, tout en saluant la nomination du Préfet coordinateur de la reconstruction, M. PELLETIER, qui a pris ses fonctions à bras-le-corps, mais qui n'a pas forcément tous les moyens. Souvent, avec notre Directeur général des services, que je remercie, ils trouvent des solutions avec les moyens du département. J'ai dû récemment écrire au Premier Ministre et à la Ministre des Armées pour demander le rétablissement des moyens solidaires nationaux avec les rotations héliportées de l'armée et du génie militaire qui nous accompagnent dans l'immense chantier qui nous attend, soutenu en cela par les parlementaires de notre assemblée que je salue, le député Eric CIOTTI et le sénateur Alexandra BORCHIO-FONTIMP.

J'ai également reçu il y a une semaine les inspecteurs du conseil général de l'environnement et du développement durable chargés d'analyser les impacts financiers de la tempête Alex. Conscients de l'ampleur de la catastrophe, ils ont parfaitement compris que la dotation de solidarité dont ils ont la charge et qui représente au niveau national 50 M€, ne serait pas suffisante pour combler ne serait-ce qu'une infime partie du financement de l'ampleur de la catastrophe. J'ai donc écrit en ce sens au Premier Ministre pour lui demander des engagements financiers concrets. Je compte bien évidemment sur nos parlementaires pour se battre pour que la loi de finances prenne en compte ces enjeux.

La collectivité départementale, pour sa part, ne manquera pas à sa parole. Cette décision modificative en est l'illustration. Immédiatement, nous intégrons 60 M€ dans les dépenses nouvelles directement liées à la tempête : 4 M€ pour l'aide financière d'urgence aux victimes ; 55 M€ pour le nouveau programme intitulé « Reconstruction de nos vallées », spécialement créé. Sur le terrain, les travaux d'urgence sont réalisés avec la plus grande diligence, notamment en ce qui nous concerne pour les routes départementales de la vallée de la Roya et les protections qui sont mises en œuvre par le SMIAGE dans la vallée de la Vésubie et dans la basse vallée du Var. Tous les moyens sont mis en œuvre pour réaliser une voie de désenclavement d'urgence

jusqu'à Tende avant la fin de l'année. La desserte de la Haute Roya par la Route de l'amitié, par le chemin des Terris, en cours de réalisation. La piste permettant de désenclaver le vallon du Cairos est ouverte depuis hier. La coupure au sud de Breil-sur-Roya est également une priorité pour rétablir au plus vite l'accès par l'autoroute italienne depuis Vintimille.

J'ai pu mobiliser la Fédération du bâtiment des Alpes-Maritimes que je veux remercier pour son implication spontanée, avec sa présidente Laure CARLADOUS et le patron de l'Union pour l'entreprise des Alpes-Maritimes (UPE) Philippe RENAUDI. Je les remercie pour la mobilisation des bureaux d'études privés autour de la mission de trouver les meilleures solutions, mais aussi pour les marchés publics passés dans le cadre de l'urgence impérieuse afin d'être rapidement opérationnels. Je remercie aussi nos services d'avoir mobilisé les outils ayant permis de débloquer immédiatement les crédits. La Fédération du BTP 06 s'est engagée à mobiliser tous ses potentiels d'intervention, et c'est ce qu'elle fait. Les équipes sont sur le terrain et acheminent aussi rapidement qu'elles le peuvent les engins les plus lourds pour réparer.

Enfin, afin d'apporter une information fiable et actualisée, et donner aux élus et aux populations des vallées des réponses quant à ces travaux et à l'accessibilité de leur territoire, le site « departement06.fr » comprend une page spéciale dédiée aux dégâts de la tempête Alex pour suivre en temps réel l'ensemble des chantiers qui sont en cours. Ces informations sont actualisées au quotidien.

Ces événements majeurs ont une incidence financière qui appelle un besoin de financements majeurs. Concernant les recettes de cette décision modificative, elle est composée pour l'essentiel d'un excédent cumulé 2019 de 59,2 M€, d'une prise en compte de la chute brutale des DMTO de 140 M€, la crise COVID ayant entraîné un ralentissement des transactions immobilières. Nous espérons que la chute sera moins grave que la prévision, mais aujourd'hui la prudence nous incite à inscrire ce chiffre. La chute compensée partiellement par la loi de finances rectificative de juillet 2020 prévoit un mécanisme d'avance remboursable de l'Etat qui nous permet de solliciter le versement de 66,4 M€ qui seront à rembourser dans les trois ans qui viennent. Enfin, après cinq années marquées par une baisse de l'encours de la dette de 124 M€, je vous propose d'augmenter le recours à l'emprunt à hauteur de 100 M€ afin de financer les investissements nécessaires à la reconstruction des vallées. C'est le choix de la solidarité dont nous avons acté le principe le 9 octobre dernier et que je vous propose de concrétiser aujourd'hui.

En parallèle du vote de la décision modificative, cette séance nous amène à tenir notre débat d'orientations budgétaires en vue de l'élaboration du budget primitif 2021. Pour la première fois dans l'histoire de notre collectivité, les facteurs d'incertitude liés aux crises sanitaire, économique et climatique nous empêchent d'avoir une vision stabilisée sur ce qui nous attend en 2021. Néanmoins, le budget 2021 que nous voterons en décembre sera nécessairement marqué par des adaptations futures. Trois priorités tendront à ces orientations budgétaires : gérer la crise sanitaire, soutenir l'économie azurienne, s'engager dans la reconstruction de nos vallées. Ces trois objectifs s'inscriront dans un cadre financier contraint. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la fameuse CVAE, recette liée à l'activité

économique, devrait s'effondrer de près de la moitié, avec 40 M€ de recettes attendues contre 73 M€ en 2020. Sur les DMTO, les hypothèses 2021 s'appuient sur une reprise progressive de l'activité avec une croissance d'environ 15 %, ce qui porterait nos recettes à 475 M€. Enfin, nos dépenses de fonctionnement, marquées par la persistance des dépenses exceptionnelles COVID et la croissance du nombre d'allocataires du RSA, devraient être en forte augmentation en avoisiner 1,140 milliard d'euros, contre 1,109 milliard d'euros au compte administratif 2019.

Ces contraintes budgétaires fortes ne doivent cependant pas nous empêcher d'avoir un budget porteur d'avenir pour les Alpes-Maritimes. Mon engagement pour qu'aucune de nos grandes politiques ne soit mise de côté par la gestion de la crise et la reconstruction de nos vallées reste sans faille. Depuis 2018, nos stratégies GREEN Deal et SMART Deal sont dans le juste pour construire un territoire durable et intelligent, et pour créer les conditions d'une meilleure qualité de vie pour les habitants des Alpes-Maritimes. Je souhaite que ces deux piliers soient le support du plan de relance départemental ambitieux, centrés sur les investissements d'avenir.

Deux dispositifs nouveaux que je vous détaillerai lors du budget primitif sont envisagés. Le premier concerne la création d'une société d'économie mixte (SEM) chargée de la production et de la distribution d'énergies renouvelables. Nous avons de beaux exemples sur ce sujet, et un débat d'idées à lancer. Le second concerne la création d'un fonds d'investissement à la rénovation énergétique permettant le financement des travaux. Deux programmes touchant les infrastructures majeures du département sont également lancés : d'une part le plan d'amélioration des mobilités sur Sophia Antipolis, tous modes de déplacement confondus ; et d'autre part un plan de résorption des points noirs autoroutiers aux côtés de l'Etat, de la région et d'Escota. Ce programme, que je vous demanderai de valider aujourd'hui, concerne quatre opérations connectées aux routes départementales, pour 14,5 M€ de participation du département. Cela touche le nouvel échangeur de Mougins, les études sur le nouvel échangeur des Bréguières pour faciliter les accès à Sophia Antipolis depuis l'ouest, l'échangeur des Tourrades, à Cannes Mandelieu, le car à haut niveau de service entre Villeneuve-Loubet et Antibes. C'est une victoire pour notre territoire puisque depuis des années, nous demandons à Escota, avec David LISNARD, avec Eric CIOTTI, que les investissements stratégiques nécessaires à l'amélioration de l'A8 soient réalisés. En actant sa participation financière, le Département va améliorer le quotidien de tous les Maralpins.

Dans le domaine du numérique, et face au bouleversement des modes d'organisation induit par la crise du COVID, l'innovation doit être un autre de nos engagements 2021. Seront ainsi consacrées à cette innovation l'émergence d'espaces de coworking, et la poursuite du déploiement de l'e-administration. Nos services travaillent également sur la création d'une ferme expérimentale 2.0 sur un terrain départemental à Biot où les acteurs du SMART Deal, l'Institut national de la recherche agricole (INRA), le lycée horticole d'Antibes, le cluster Intelligence artificielle, et la profession agricole seront impliqués pour travailler à l'agriculture de demain.

Je le dis aussi très clairement : l'ensemble de ces investissements lourds ne nous écartera pas de notre ADN centré autour des solidarités, c'est-à-dire la solidarité territoriale et la solidarité humaine. La solidarité territoriale restera sanctuarisée avec les 50 M€ attribués aux collectivités pour dynamiser le territoire. Cette séance en sera encore une fois l'illustration avec 9 M€ de subventions aux collectivités locales. En parallèle, afin d'assurer un développement équilibré des territoires et de renforcer leur attractivité, le Département a créé en 2020 l'Agence 06. Vous l'aviez validée, et elle arrive aujourd'hui à maturité ainsi qu'à point nommé. Elle est chargée d'apporter aux communes et aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui le demandent une assistance technique, juridique ou financière. Elle sera dotée de près de 600 000 € de budget en 2021 pour pouvoir monter en puissance progressivement et répondre aux besoins des maires. Dans la Roya, la Vesubie et la Tinée, l'urgence va nous amener à rendre opérationnelle cette Agence et à la faire monter en puissance plus rapidement que prévu. Je sais combien, pour vous avoir entendus au moment de la création de cette Agence, elle sera nécessaire également dans bien d'autres endroits du département.

Le Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau maralpin (SMIAGE) fera également l'objet de toute notre attention. C'est un outil efficace devenu indispensable pour la réparation et la prévention sur notre territoire. Engagé dans les travaux d'urgence de prévention des risques inondation suite à la tempête Alex, le SMIAGE devra opérer en 2021, avec l'accord du Président de la Métropole Nice Côte d'Azur Christian ESTROSI, et avec l'accord du Président de la Riviera française Jean-Claude GUIBAL, la mise en œuvre de plusieurs Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur les vallées les plus touchées par les intempéries : PAPI de la basse vallée du Var, PAPI de la Vesubie, PAPI de la Roya. Je rappelle que si le montant de la réparation de nos routes s'établit entre 500 et 600 M€, 250 M€ sont prévus pour la prévention, la remise en état et la protection des ouvrages que nous réaliserons. Par ailleurs, le Président de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse que j'ai sollicité sur le sujet et qui viendra dans les Alpes-Maritimes à la mi-décembre m'a promis un engagement financier important nous permettant de couvrir jusqu'à 70 % des coûts de nos chantiers SMIAGE concernant spécifiquement l'eau.

Enfin, la solidarité humaine ne sera pas oubliée face à ces catastrophes, bien au contraire. Pour les sinistrés de la tempête Alex, plusieurs dispositifs ont été engagés par le Département auprès des populations. Des maisons d'aide aux sinistrés ont accueilli près de 600 victimes en trois semaines. Des aides financières immédiates ont été également votées, et 500 familles qui ont presque tout perdu en ont bénéficié. Là aussi, je vous demande de mesurer l'exploit que nos services ont réalisé en mettant à la disposition un montant de 1 500 € en espèces pour ceux qui n'avaient plus rien. C'est probablement du jamais vu en termes d'administration financière.

La remise en état du tissu économique appelle également une mobilisation spécifique de notre part, avec un premier bilan qui nous permet de chiffrer à 140 le nombre d'agriculteurs et à 700 le nombre d'entreprises sinistrées. Au-delà du fonds d'urgence déjà en place, je vous proposerai aujourd'hui d'entériner une aide à la reconstruction des moyens de production

plafonnée à 60 000 € et à accorder sous conditions de reconstitution de l’outil de production sur place.

Voilà mes chers collègues, ces orientations budgétaires que je vous propose de retenir pour le budget primitif 2021. Elles englobent trois priorités, c’est-à-dire soutenir l’accélération du SMART Deal, du GREEN Deal, et les besoins de financements hors norme. C’est ce besoin de financements hors norme que je vous demande également d’acter en portant à 200 M€ la capacité d’emprunt du Département pour l’année 2021. Les efforts sur ce sujet ont fait l’objet de débats nourris dans notre collectivité. Le désendettement engagé par mon prédécesseur et que j’ai poursuivi en prenant la présidence de cette assemblée a représenté 115 M€ sur ces cinq dernières années. Cela nous donne la possibilité, face aux accidents, aux drames et à la difficulté financière, de pouvoir aujourd’hui nous positionner sur un emprunt de 200 M€. 115 M€ ont été réalisés en économies et en désendettement sur cinq ans, et nous devons d’un coup tout recommencer. C’est aussi pour nous la garantie de pouvoir prévoir un budget sans avoir recours à l’augmentation de l’impôt, ce qui me paraît très important.

Relever ces défis est notre devoir. Je vous remercie de votre écoute, de votre patience et de votre soutien, dans ces moments très difficiles.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- M. le Président, M. le président de la Commission des finances, chers et chères collègues, dont Mme la sénatrice Alexandra BORCHIO-FONTIMP, je pense qu’elle aurait été contente qu’on l’appelle Mme la sénatrice, c’est un petit détail, nous sommes amenés aujourd’hui à débattre et à prendre d’importantes décisions budgétaires pour finir l’année 2020, envisager l’année 2021 et les années suivantes. Que voilà une période anxiogène, vous l’avez bien souligné, tant les catastrophes qui s’abattent sur notre pays et particulièrement sur notre département se succèdent à un rythme accéléré : l’épidémie de COVID 19 repart de plus belle, nous avons des chiffres dramatiques, avec des conséquences sociales et économiques dramatiques, la dévastation de nos vallées du haut pays par la tempête Alex, avec encore d’autres conséquences sociales et économiques qui viennent se superposer à celles du COVID, et enfin les attentats terroristes qui nous ont touchés directement, avec le terrible attentat dans la basilique Notre Dame à Nice qui a fait trois victimes et semé l’effroi dans la population.

C’est par cela que je vais commencer tant cela vient toucher profondément et cruellement notre pays et notre département. En effet, c’est la démocratie et la laïcité qui sont attaquées pour ce qu’elles sont. Ce sont nos valeurs républicaines de liberté, d’égalité, de fraternité qui sont visées par ces attentats. Ces valeurs républicaines sont définies ainsi dans le début du premier Article de la Constitution : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l’égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d’origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.* » Ce terrorisme islamiste politique et radical ne supporte pas que des pays soient gouvernés par le peuple et ses représentants, et non par la religion. Il ne supporte pas que des pays, dont le nôtre, soient fondés sur le principe du respect des droits humains. Il ne supporte pas un pays où la liberté de religion est totale. La loi sur la laïcité de 1905 est claire et précise, nous devons la faire respecter

strictement. Il ne supporte pas que l'école soit le lieu où l'on enseigne ces valeurs à tous les élèves sans distinction, où l'on forme des citoyens responsables,

« Samuel PATY fut assassiné précisément pour tout cela, parce qu'il incarnait la République qui renaît chaque jour dans les salles de classe » a dit le Président MACRON dans son hommage. Former des républicains, c'était le combat de Samuel PATY. Et c'est cette tâche, aujourd'hui, qui peut paraître titanesque, notamment là où la violence, l'intimidation, parfois la résignation, prennent le dessus. Elle est plus essentielle, plus actuelle que jamais. Le combat pour la liberté d'expression, pour nos valeurs républicaines commence à l'école et nous devons soutenir de toutes les façons possibles le travail des enseignants dans les difficultés qui sont les leurs dans ce domaine depuis plusieurs années.

Les victimes de l'attentat de Nice ont été tuées dans le cadre de la pratique de leur religion dans une église. Les victimes de Vienne rappellent l'attentat du Bataclan, et là c'est le mode de vie libre qui était visé. Avec le renforcement de l'éducation aux valeurs républicaines, c'est aussi tout notre arsenal de lois de sécurité qui doit être utilisé totalement et avec les moyens nécessaires. Notre législation est riche d'une palette de lois qui permettent de lutter contre le terrorisme sur notre territoire. Il faut les appliquer strictement et pleinement, dans le cadre du respect du droit et de notre constitution. Je rappellerai aussi que nos libertés tiennent par le respect de l'autre, et par la lutte contre la haine et la violence. Voilà ces quelques mots pour commencer, comme vous l'avez fait M. le Président, sur ces terribles événements qui nous ont marqués.

Concernant la décision modificative budgétaire, nous pouvons vous annoncer d'ores et déjà que nous la voterons. Elle concerne essentiellement l'engagement des dépenses de solidarité liées à la COVID 19 et liées aux effets catastrophiques de la tempête Alex. Considérant ce contexte exceptionnel où notre département subit en même temps une épidémie, une tempête dévastatrice et un attentat terroriste, il nous semble important de montrer aux habitants des Alpes-Maritimes que leurs élus sont prêts à agir ensemble et à créer une union départementale lorsque les circonstances l'exigent. C'est important. Cette décision modificative répond aux dépenses nécessaires face à la pandémie et aux vallées sinistrées. Je n'y reviens pas, vous avez détaillé tous ces éléments, des travaux sont en cours. C'est un premier pas, et il faudra sûrement des années pour rendre à nos vallées leur vie et leur dynamique économique et sociale. Mais c'est un premier pas important qui est fait avec cette décision modificative n°1, et nous nous y associons pleinement.

Nous voterons aussi cette décision modificative n°1 parce que le Département a répondu avec efficacité et solidarité aux besoins des populations touchées par la pandémie et par la catastrophe dans les vallées. Que ce soit pour les collectivités, les entreprises, les habitants eux-mêmes, des décisions de soutien financier et logistique ont été prises depuis le mois de mars, et en cette fin d'année, et nous remercions et félicitons les personnels de tous les services du Département qui se sont mobilisés et associés aux secours pour faire face aux besoins.

Les dépenses supplémentaires liées à la pandémie s'élèvent à ce jour à 38 M€. C'est un début. Une partie, environ 10 M€, a été consacrée à des dépenses d'investissement concernant

l'aide aux entreprises, l'équipement des professionnels de santé et des EHPAD, et l'aide aux communes. L'augmentation des prestations sociales du RSA et l'achat des équipements de soutien s'élèvent à 27 M€.

Vous avez déjà détaillé la situation pour les vallées, et nous nous associons totalement à la proposition d'un emprunt pour y faire face. Nous assistons à un recentrage généralisé des investissements vers la nouvelle mission intitulée « Reconstruction des vallées ». C'est un signe fort de solidarité dont les habitants des vallées ont besoin et nous nous y associons pleinement, en soulignant aussi la magnifique solidarité qui s'est manifestée, tant au niveau départemental, qu'au niveau national, et qui s'est traduite par des dons, des aides en subventions diverses d'autres collectivités, des aides en bénévoles et en matériel de la France entière, pour les familles ou pour les communes. Je tiens aussi à souligner le remarquable travail des bénévoles de notre département et de notre région, qui sont venus spontanément aider les habitants dans leurs tâches.

Voilà pourquoi nous nous associerons pleinement au vote de cette décision modificative.

Concernant à présent le débat d'orientations budgétaires, le contexte est évidemment lourd, la visibilité pour les années à venir est compliquée, mais il faut revenir à des chiffres. Vous prévoyez une relative stabilité des recettes de fonctionnement liées aux mécanismes d'avance et de compensation de l'Etat. Mais aujourd'hui nous n'avons plus de levier fiscal. La recette du foncier bâti ne figure plus dans le rapport. En effet, la loi de finances 2020 a supprimé le produit du foncier bâti. La réforme attribue aux Départements une dotation de compensation qui s'appuie sur les recettes de TVA. Ce sera en principe au denier près, mais nous verrons. L'autonomie fiscale des collectivités locales a fait long feu.

Les recettes de DMTO sur lesquelles repose en très grande partie notre budget ont chuté drastiquement cette année. L'Etat a mis en place un système d'avances, qu'il faudra donc rembourser. Vous avez décidé d'y avoir recours à hauteur de 66 M€ pour maintenir à un niveau raisonnable les recettes de notre collectivité. Vous envisagez aussi une progression des dépenses de fonctionnement de 3 %. L'encadrement des dépenses à 1,2 % prévu par la loi de programmation a été suspendu par l'Etat face à la situation sanitaire, et le niveau d'épargne brute devrait se dégrader du fait de l'effet ciseaux.

Dans le même temps, s'impose une forte augmentation du niveau d'investissement : 350 M€ sont prévus, soit le double des dépenses d'investissement réalisées au compte administratif 2019. Selon le tableau joint au rapport, les crédits de paiement en investissements prévus d'un montant global de 365 M€ en 2021 seront en priorité affectés à la reconstruction des vallées à hauteur de 150 M€, en complément des 55 M€ inscrits dès cette fin d'année pour les points noirs routiers et la conservation du patrimoine. Nous aboutirons forcément à une augmentation de l'endettement du Département. Ainsi, vous prévoyez un niveau d'emprunt de 160 M€ en 2020 et 200 M€ en 2021. L'encours de la dette s'élèvera à 996 M€ fin 2021 et dépassera le milliard d'euros si on intègre le remboursement de la dette transférée à la Métropole.

Ce scénario sur fond de catastrophe nous ramène d'une certaine façon dix ans en arrière quand, face à la crise financière et bancaire de 2008, à la suite de l'Etat, le Département avait engagé un grand plan de relance fondé lui aussi sur un investissement de 400 M€. Ce plan s'était accompagné la même année d'une augmentation des impôts locaux de 15 %, ce qui n'est plus possible aujourd'hui puisque comme nous l'avons évoqué il n'y a plus de levier fiscal, et d'une forte augmentation de l'endettement de notre collectivité. C'était en 2009.

Depuis 2015, votre effort de désendettement a permis d'abaisser ce stock de dette de 126 M€, heureusement, mais cela s'est accompagné d'une réduction importante du niveau des investissements. L'effort de relance de l'investissement engagé cette année par le département en direction des sinistrés et sa poursuite en 2021 et les années suivantes pour soutenir prioritairement la reconstruction des vallées traduit la volonté de la collectivité de se montrer solidaire de ses habitants et de son territoire. Et nous le soutenons.

Nous devons être d'autant plus attentifs à la situation sociale. En effet, la solidarité est la compétence première de notre collectivité. Comment faire pour conjuguer l'augmentation des dépenses d'investissement indispensables pour la reconstruction de la vie dans nos vallées, la poursuite de l'équipement du territoire et le maintien d'un bon niveau des prestations sociales ? Les effets économiques de la pandémie sont bien là, et sans doute vont-ils s'intensifier en 2021. Les besoins de nos concitoyens les plus touchés vont se multiplier.

L'augmentation de près de 20 % en un an du nombre d'allocataires du RSA est déjà significative et représente à elle seule plus de 14 M€ d'allocations supplémentaires, avec 4 000 allocataires de plus. Ne serait-ce pas le moment pour l'Etat de reprendre à son compte la gestion du RSA ? C'est une question posée. Est-ce que des discussions ont lieu au niveau du parlement et de l'Etat à ce sujet ? Ce sujet avait déjà été lancé. Est-il dans les tuyaux ? Je ne sais pas si ce serait un bien pour le Département, mais il pourrait au moins y avoir un allègement du côté des finances.

Les besoins et les attentes sont immenses également dans le secteur de l'autonomie, et la future loi Grand-âge toujours repoussée devra répondre aux besoins criants que la crise du coronavirus n'a fait qu'accentuer. Comment sera géré ce cinquième risque, et par qui ? Ces questions restent ouvertes. En cette fin d'année 2020, tracer des orientations budgétaires est un exercice bien compliqué. Si nous pouvons apporter notre contribution à cette réflexion, nous le ferons.

Pour conclure, j'ai quelques questions à propos de certains points que j'ai notés dans le rapport, particulièrement nourri et détaillé et que vous avez très bien présenté. Ma première question concerne le système des communications. Nous avons tous constaté avec effarement le black-out total des communications lors de la tempête Alex dans toutes les vallées. Cela a contribué à des retards dans les secours et à la panique des habitants face à ce désastre. Je ne suis pas une spécialiste sur ces questions, et je n'en connais pas le coût, mais ne pourrait-on pas équiper à minima dans chaque vallée les communes, les pompiers, les secours avec le téléphone satellitaire ? Encore une fois je n'en connais pas le coût ni la faisabilité technique, mais peut-être y aurait-il quelque chose à faire pour éviter le black-out.

Ensuite, vous faites référence dans le rapport à la poursuite du projet de l'OIN. Compte tenu de ce que nous venons de vivre avec ce raz-de-marée montagnard qui aurait pu déboucher sur une inondation du Var, est-ce que le projet global comportant un très grand nombre de constructions dans la plaine du Var va être reconsidéré à l'aune de ce risque ? Nous avons affaire à des phénomènes de plus en plus violents et de plus en plus rapprochés que l'on peut sans doute attribuer au réchauffement climatique. Je me demande donc si le projet tel qu'il est conçu aujourd'hui est toujours pertinent et légitime à cet endroit. Je pose la question, et je n'ai pas la réponse. Peut-être pourrions-nous en reparler.

Concernant les énergies renouvelables, vous évoquez la création d'une structure départementale visant à la production et à la distribution d'énergie. Nous serions intéressés d'en savoir plus. Toujours sur l'énergie renouvelable, j'ai noté la création d'un fonds d'investissement pour la rénovation énergétique. S'adresse-t-il aux particuliers, et allons-nous remettre en place un système d'encouragement financier à ce sujet ?

Ma quatrième question porte sur l'amélioration de l'alimentation collective et le soutien à l'agriculture. J'ai bien noté l'extension à tous les collèges de la lutte anti-gaspillage alimentaire commencée avec quelques établissements volontaires. C'est une très bonne chose. Nous avons aussi associé le développement du bio dans ces cantines, ce qui a apparemment disparu du texte du projet. Peut-être est-ce une erreur, puisque vous aviez lancé le projet d'avoir 50 % de bio dans les cantines des collèges. Nous en parlerons sans doute.

J'ai noté aussi avec plaisir l'accompagnement des professionnels au zéro pesticide, un programme sur les mobilités douces, et la création d'une ferme expérimentale à Biot. Dans tout ce qui concerne l'agriculture, il serait intéressant d'associer le développement de l'agriculture biologique. Au-delà du respect de la loi EGALIM, c'est aussi une préoccupation de nos concitoyens de manger local, manger mieux et manger sain. J'ai noté également le démarrage des travaux de l'échangeur de la Paoute à Grasse et Mouans-Sartoux, ce sont M. VINCIGUERRA et moi-même, en tant que conseillers départementaux de ce canton, nous ne pouvons que nous réjouir.

Pour conclure, je soulignerai une nouvelle fois que par ces temps compliqués, il n'est pas simple de prévoir un débat d'orientations budgétaires ni un budget. Nous comprenons ces difficultés, et nous nous associons à toutes les décisions qui pourront être prises et que nous pourrions partager. Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie Mme GOURDON. Vous avez souligné trois thèmes, avec tout d'abord la solidarité, l'union départementale, et nous l'espérons l'union nationale. Merci également d'avoir insisté sur la réactivité de notre assemblée départementale pour sa présence immédiate sur le terrain dans les moments difficiles, ainsi que la réactivité de notre administration que vous remerciez. Je ne peux que me féliciter de cette réactivité, de même que de la réactivité des Maralpins et de l'ensemble des collectivités en France, avec des dons qui s'élèvent aujourd'hui à plus de 1,25 M€ et une mobilisation qui reste forte et qui ira sans doute au-delà.

Le plan de relance 2009, avec ses 400 M€, s'inscrivait dans un contexte un peu différent. Vous avez souligné l'effort et la capacité à l'époque de pouvoir nous appuyer sur le plan fiscal, ce qui n'est plus possible aujourd'hui. Tout cela est parfaitement cohérent, et je vous remercie donc de voter cette décision modificative.

Sur le débat d'orientations budgétaires, vous posez plusieurs questions. En ce qui concerne tout d'abord le système de communication, nous ne pouvons que valider votre remarque, avec le black-out total qui s'est produit dans les différentes vallées. Je pense que le téléphone satellitaire que vous évoquez est une solution, mais ce n'est pas la seule. Nous avons vu la limite de l'utilisation du téléphone satellitaire, avec des heures bien précises à respecter pour les appels, un positionnement correct des appareils, etc. C'est techniquement compliqué, mais cela peut se combiner avec l'abonnement à un réseau satellitaire qui est proposé par les opérateurs de réseau sur du téléphone mobile simple. C'est un abonnement peu onéreux. Certains maires s'y sont déjà abonnés. Il peut aussi y avoir le retour à la radio, comme ce qu'ont utilisé nos sapeurs-forestiers. La combinaison de l'ensemble de ces solutions doit nous permettre, dans le cadre d'un plan communal de sauvegarde, de pouvoir répondre à la problématique du black-out.

Concernant la poursuite de l'OIN, je pense qu'effectivement, nous avons la démonstration de l'efficacité de ce que le SMIAGE a mis en place. La montée des eaux avec 3000 mètres cubes par seconde au pont Napoléon III aurait dû provoquer des dégâts. Cela n'a pas été le cas, grâce aux travaux de protection réalisés au niveau de Carros pour la zone industrielle, au niveau de Castagniers, etc. Nous continuerons à aller dans ce sens sur la construction de l'OIN. Le Président de l'EPA qui assure la conduite de cette OIN va probablement prendre en considération ce risque nouveau. J'ai entendu le Président de la Métropole revenir sur les perspectives de construction, et effectivement, c'est un sujet.

Au sujet de la création d'une structure de l'énergie, nous avons ici une structure très innovante dont nous reparlerons en commission. Les sujets sont très nombreux à aborder et nécessitent des choix et des priorités. Va-t-on vers l'hydrogène ou d'autres solutions énergétiques ? Le débat aura lieu. Quant à la création du fonds d'investissement, elle fera bien-sûr appel aux financements des privés. Enfin, concernant votre implication sur l'agriculture, je vous rassure, si le bio a disparu de nos rapports, c'est probablement une erreur. Notre ambition de respecter la loi et d'aller plus loin que la loi EGALIM reste entière, et nous continuerons d'avancer dans ce sens. Je vous remercie en tous cas pour votre intervention.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- M. le Président, chères et chers collègues, si vous le permettez, je vais faire mon intervention et vous lire ensuite un message de Mme TOMASINI, qui ne peut pas être présente aujourd'hui, ni en présentiel ni par le biais du téléphone.

Notre assemblée de ce jour se déroule dans un contexte particulièrement pesant, lié aux graves événements qui secouent notre pays et qui ont frappé d'une manière particulière notre département. Le premier d'entre eux est l'assassinat abject de trois de nos concitoyens, jeudi

dernier à l'intérieur même de la basilique Notre Dame de l'Assomption de Nice, assassinat qui faisait suite à celui, quelques jours plus tôt, d'un enseignant de collège, tous perpétrés par des fanatiques islamistes. Dans ce moment d'émotion qui nous bouleverse tous, nous nous associons bien évidemment à vos propos, et nos pensées vont vers les victimes de ces assassins lâches et barbares, vers les familles et les proches de ces victimes. Notre gratitude va aux forces de sécurité qui sont intervenues très rapidement.

Depuis le massacre de ceux de Charlie Hebdo, les islamistes ont multiplié les assassinats sur le sol de notre pays. A chaque fois, qu'il s'agisse de la liberté d'expression avec ceux de Charlie, de la sécurité publique avec les policiers, les militaires et le commandant BELTRAME, de la liberté tout court avec ceux qui chez nous, à Nice, le 14 juillet 2016 marquaient dans la joie notre fête nationale, de la liberté de croyance avec les assassinats du père HAMEL, de Nadine, Simone et Vincent, de la liberté d'expression et de l'invitation au débat avec Samuel PATY, ce sont des symboles forts, des marqueurs de notre République qui sont visés.

Tous ces crimes nous commandent de ne pas nous laisser intimider, mais à l'inverse, de défendre ces valeurs, pied à pied, sans aucune faiblesse, sans aucune complaisance, pour affirmer haut et fort que si dans notre pays, chacun s'il croit peut vivre sa foi en toute liberté, il n'y a pas de loi divine au-dessus de celles de la République. Cette défense nécessite que l'Etat dote nos services de sécurité, affaiblis par les suppressions successives de nombreux postes de policiers et de gendarmes, notre justice, des moyens de mener une lutte impitoyable contre ces assassins et contre toutes les dérives séparatistes.

Mais cette action pour forte qu'elle soit n'y suffira pas, comme n'y suffiront pas les actions à conduire contre les ghettos, la misère sociale qui sont un des terreaux de l'abominable idéologie islamiste véhiculée sans contrôle par les réseaux sociaux avec pour objectif d'inspirer les meurtriers. Notre engagement citoyen, notre combat de tous les jours pour refuser tout compromis avec l'obscurantisme est une nécessité. C'est une nécessité absolue à exercer dans le respect de nos différences, mais dans l'union autour des valeurs et des lois de notre République laïque.

Après ces quelques mots qui expriment brièvement notre sentiment sur ce qui est devenu une préoccupation majeure de notre société, j'en viens aux deux principaux sujets de notre réunion d'aujourd'hui : la décision modificative 2020 et les orientations budgétaires 2021. Les deux sont fortement impactées par la crise de la COVID 19 et ses conséquences, et par les dégâts considérables causés par la tempête Alex. S'agissant de la décision modificative, nous la voterons, bien qu'elle s'inscrive dans le prolongement du budget primitif que nous n'avons pas approuvé, et ce pour deux raisons : la nécessité dans la situation que nous vivons de faire corps, de montrer aux populations qui nous ont élus que nous sommes capables de nous retrouver quand il s'agit de manifester de la solidarité ; mais aussi parce que les mesures qui sont proposées prennent en compte la réalité des besoins à couvrir. Cela s'inscrit de surcroît dans un contexte financier rendu très difficile du fait des charges qu'induit l'application des mesures précitées et, par ailleurs, de la baisse du produit des droits de mutation dont nous rappelons à chaque budget le caractère aléatoire.

Le recours à l'emprunt, auquel vous avez l'habitude de rechigner, devient de ce fait indispensable pour faire face aux investissements à réaliser. Il passe de 60 à 160 M€ pour 2020 mais aurait pu être réduit de 45 M€ et à peu près du même niveau pour ce que nous devons réaliser en 2021, si vous n'aviez pas, à deux reprises, baissé le taux des taxes sur le foncier bâti.

Pour ce qui est des orientations budgétaires qu'il faudra traduire d'ici la fin de l'année par un budget primitif qui devra permettre à la fois la poursuite des actions et des investissements en cours, la gestion des conséquences de la COVID, et la reconstruction des vallées sinistrées. L'équation, nous en sommes conscients, n'est pas facile à résoudre. Et ceci, dans un contexte d'autant plus incertain que de reculs en reculs, notre collectivité ne dispose plus aujourd'hui de la moindre autonomie de décision en matière de ressources fiscales. Il s'y ajoute les incertitudes qui continuent de peser sur le produit des droits de mutations, la compensation insuffisante des allocations individuelles de solidarité alors que la crise va induire une augmentation de celles-ci, et un nouveau tour de passe-passe du Gouvernement qui va faire perdre 23 M€ de recettes fiscales à notre collectivité, et non pas, comme cela est dit dans le rapport, à cause des conséquences de la crise sur les activités des entreprises mais du fait de la décision gouvernementale de diminuer de 50 % la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises perçue par le Département et les communes pour comptabiliser 20 milliards d'euros de recettes en moins qui en résultent pour ces collectivités, comme une mesure du plan de relance de l'Etat. Cela se fait sans qu'aucune compensation ne soit prévue pour les Départements, alors que la compensation est prévue pour les communes.

C'est la raison pour laquelle, il ne nous semblerait pas anormal, comme je l'ai proposé en Commission des finances, qu'au lieu de soutiens financiers hypothétiques, l'Etat accède à la demande de notre assemblée de suspendre pendant au moins cinq ans, le temps d'une complète reconstruction de nos vallées sinistrées, tout ou partie des prélèvements effectués sur le budget du Département au titre du fonds de péréquation des droits de mutation.

J'en viens aux projets, actions et investissements contenus dans les différentes politiques du Département. La très grande majorité de celles-ci s'inscrivent dans des objectifs que nous partageons. C'est le cas de l'accompagnement des populations vers la rénovation énergétique et du soutien à la réalisation de nouvelles infrastructures de production d'énergies renouvelables. Dans ce domaine, n'oublions pas, tout de même, les centrales hydroélectriques implantées précisément dans nos vallées sinistrées. Elles produisent 11 % de la consommation électrique des Alpes-Maritimes et sont menacées par leur ouverture à la concurrence que l'Etat français n'a pas remis en cause, au contraire de l'Allemagne. Peut-être que la SEM, que vous avez évoquée, permettra un jour d'éviter que cette ouverture à la concurrence ne réduise considérablement notre autonomie.

S'agissant de la mobilité durable, même si le ferroviaire ne relève pas de notre compétence, notre collectivité doit continuer à en souligner le caractère irremplaçable pour assurer les déplacements du quotidien, avec une mention particulière pour la ligne Nice-Cantaron-Sospel-Breil-Tende. Les événements qui viennent de se produire doivent conduire l'Etat et la Région à confirmer de façon claire et nette qu'elle sera définitivement pérennisée et que les moyens indispensables à cette pérennisation seront mis en œuvre sans retard. C'est

d'autant plus urgent que les moyens financiers consacrés au ferroviaire dans le plan de relance (600 M€) sont bien faibles par rapport aux besoins, soit à titre indicatif, entre 50 et 80 M€ pour la seule ligne Nice-Tende. C'est une ligne qui a aussi l'avantage de constituer la principale solution au problème des transports pour les Paillons et l'Est de Nice. Cela nous conduit à souhaiter qu'à l'identique du soutien apporté par le Département aux différentes lignes du tram métropolitain, notre collectivité soit partie prenante des aménagements qui, nous espérons le plus tôt possible, seront décidés pour organiser des déplacements dans les Paillons et l'Est de Nice, en combinant l'usage du train et du tram.

Toujours à propos des déplacements, un effort est prévu pour la résorption des points noirs autoroutiers et routiers. Vous avez insisté sur ce qui concerne les points noirs autoroutiers. Nous revenons, à ce sujet, sur le contournement de Borghéas de Peillon pour vous remercier, M. le Président, et remercier le service des routes du travail accompli en souhaitant que les travaux puissent être engagés dès 2021. A notre avis, les conditions sont réunies pour cela. Autre préoccupation en la matière qui ne vous a certainement pas échappée et qui concerne deux cantons : la route de liaison entre Menton, Castillon, Sospel et Moulinet. Régulièrement endommagée et coupée à la circulation par les intempéries, même de faible intensité, elle nécessite, à court terme, une consolidation des points faibles qui sont identifiés par nos services, et à moyen terme un plan global de redimensionnement pour permettre une circulation sécurisée et adaptée aux besoins. Nous souhaitons que ce projet soit inscrit dans le programme routier 2021.

En matière de politique d'aide aux personnes âgées, si nous apprécions les efforts accomplis pour moderniser les EHPAD ou en construire de nouveaux, il reste plus que jamais, avec les exigences supplémentaires qu'impose la protection contre la COVID, la question de l'insuffisance de moyens humains pour faire face aux besoins de résidents de moins en moins autonomes, et qu'il faut de plus en plus protéger. C'est une question qui ne peut pas trouver sa réponse dans la légère augmentation de la valeur du point GIR décidée par notre assemblée, même si elle est utile.

Concernant la solidarité territoriale, nous notons avec intérêt la création de contrats de territoire sans toutefois que les contours en soient précisés. Ils le seront sans doute prochainement. Un mot pour finir sur Habitat 06, un des outils particulièrement opérationnels créés à l'initiative du Département à l'image de Force 06 ou du SMIAGE. Nous apprécions qu'une solution soit trouvée pour préserver cet outil menacé par les exigences de la loi ELAN grâce à son adhésion à une coopérative de sociétés d'économie mixte. Cela obligera sans doute notre collectivité à s'investir encore d'avantage dans le capital d'Habitat 06 mais lui permettra de conserver le pouvoir de décider de ses interventions, notamment celles qui sont complémentaires au logement social, l'exemple de cette diversification utile étant donné par l'engagement d'Habitat 06 dans l'élaboration d'un plan logement pour les vallées sinistrées avec pour but d'accompagner les sinistrés dans la reconstruction d'un habitat pérenne.

S'agissant plus particulièrement de la Roya, après le passage de la tempête Alex et les dégâts considérables causés aux infrastructures publiques, aux biens des particuliers et aux outils de travail des acteurs économiques et sociaux, une évidence s'impose. Compte tenu de

sa situation spécifique, de la nature et de l'importance des dégâts qui l'affectent, la Roya doit faire l'objet d'une attention particulière. Elle a besoin d'un véritable plan Marshall pour se reconstruire. Quatre semaines après la catastrophe qui a touché la vallée, plusieurs villages et hameaux ne sont toujours pas accessibles en voiture. C'est un isolement qui va durer du fait de la destruction d'une trentaine de kilomètres de routes départementales ou communales, ainsi que d'une dizaine d'ouvrages avec toutes les conséquences qui en résultent pour la vie des habitants, le fonctionnement des services publics et les activités des commerces, des entreprises, des agriculteurs et des éleveurs. Cette situation pèse lourdement sur le fonctionnement, voire la pérennité des établissements sociaux et médico-sociaux qui constituent la principale source d'emplois de la vallée, soit 500 emplois.

Ce sont des établissements qui sont déjà menacés, comme l'hôpital local Saint-Lazare de Tende dont les bâtiments ont été lourdement endommagés et dont les résidents ont été rassemblés dans l'annexe du CHU à Tende avec une hypothèse de pérennisation de cette situation qui se fait trop insistante pour ne pas être prise au sérieux. C'est la même inquiétude que nous avons pour la Maison d'accueil spécialisée (MAS) de La Brigue qui accueille 75 résidents et compte 100 agents, avec la demande de l'Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI), qui en assure la gestion, de transférer une partie des résidents dans un établissement de Grasse, prélude à l'évidence, si nous ne réagissons pas fortement, à une menace de fermeture complète totalement injustifiée sur laquelle nous avons fermement alerté l'Agence régionale de santé (ARS) avec le maire de la commune.

C'est une situation qui renforce également la nécessité de rétablir très rapidement la voie ferrée Nice-Tende-Cuneo, comme je l'ai évoqué précédemment. C'est aussi une situation marquée par la destruction de nombreuses habitations mais également de plusieurs équipements publics majeurs des communes ou de l'intercommunalité indispensables à la vie des habitants. Ce sont des équipements dont la reconstruction est très problématique parce qu'inévitablement pour certains d'entre eux sur leurs terrains d'assiette emportés par les eaux de la Roya.

Face à l'importance des dégâts et au nombre d'équipements publics et de biens de particuliers détruits, cette reconstruction doit être la plus rapide possible et doit nécessairement reposer sur la solidarité de la Nation et de l'Europe car son coût est largement supérieur aux possibilités des collectivités et des sinistrés. Elle doit être fondée sur un projet tenant compte des enseignements des phénomènes climatiques violents qui se répètent de plus en plus fréquemment, et concilier les besoins humains et le respect de la nature. Elle doit prendre en compte les spécificités de la Roya. Elle doit ouvrir la voie à un avenir porteur d'espoir et sécurisant, sans quoi la Roya risque de perdre des forces vives indispensables à son redressement.

Pour ce faire nous avons proposé au Préfet que se tienne en urgence, sous l'égide de l'Etat, une conférence pour la reconstruction de la Roya associant tous les élus et les collectivités publiques concernés, Région, Département, communes, CARF, les représentants du secteur économique et des activités sociales et médico-sociales auxquels nous nous sommes également adressés. Cette conférence devrait avoir pour objectif d'arrêter, d'un commun

accord, en lien étroit avec les habitants de la vallée, le cadre et les conditions de cette reconstruction, de mobiliser et de coordonner tous les moyens techniques et financiers nécessaires, et de fixer un calendrier de réalisation. Il y a nécessité d'agir vite, compte tenu de la situation de la vallée, faute de quoi c'est la vie de la Roya et de ses habitants qui s'en trouvera durablement affectée.

Parmi les moyens opérationnels que vous avez prévus pour cette reconstruction figure l'installation d'une base stratégique dans la Roya. Pour mener à bien cette reconstruction, il est également indispensable de constituer le plus rapidement possible le Syndicat mixte de la Roya que nous sollicitons depuis le premier jour de notre élection en tant que conseillers départementaux de ce canton. Jusqu'à ce jour, vous n'avez pas donné suite à cette demande au motif qu'il n'y avait pas de projets locaux nécessitant l'existence d'un tel outil de développement. Aujourd'hui, compte tenu du nombre et de l'importance des équipements publics communaux à reconstruire et de la modestie des moyens des collectivités concernées, nous ne comprendrions pas que ce Syndicat mixte, dont la Roya est la seule vallée de haute montagne à être dépourvue, ne voie pas le jour. Il est devenu incontournable pour assurer la reconstruction et l'aide au fonctionnement de ces équipements indispensables à la population, pour contribuer à préserver tous les secteurs d'activité existants, du médico-social à l'agriculture, à l'élevage, au commerce, à l'artisanat et au tourisme en passant par l'offre culturelle avec notamment le Musée des Merveilles. Il l'est également et surtout pour favoriser et porter une nécessaire diversification de l'offre de services qui a fait ses preuves dans les autres vallées de haute montagne et dont la Roya a absolument besoin pour améliorer son attrait autour, par exemple, de la valorisation de son patrimoine bâti et de ses richesses naturelles. C'est à ce prix que cette vallée pourra revivre. C'est, nous n'en doutons pas, ce que nous souhaitons tous dans cette assemblée, et c'est ce qui vous conduira, nous l'espérons à donner suite à cette proposition.

A présent, si vous le permettez, je vais lire le message de Mme TOMASINI.

« M. le Président, chers collègues, cette fois encore, faute de transport et de connexion internet, je ne pourrai être présente, ni participer à cette séance, mais je tenais à vous faire part de la situation vécue par les habitants des communes de la vallée de la Roya.

Tout d'abord un remerciement pour les interventions de notre collectivité ainsi que pour les aides apportées aussi bien financièrement aux particuliers et aux entreprises, etc. Un remerciement aussi au Principal et à l'équipe éducative du collège qui font des prouesses pour maintenir les effectifs du collège, y compris les pensionnaires.

Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Si Breil et ses hameaux ont un aspect « presque normal » grâce à l'apport d'engins lourds de Force 06, du SMIAGE et pendant un temps malheureusement trop court de l'armée, la liaison jusqu'à Fontan et Saorge est assurée mais reste très exposée en cas de pluies fortes. La Brigade, grâce à la route de l'Amitié, peut s'ouvrir sur l'Italie, mais la circulation reste réglementée, et dès les premières neiges elle sera obligatoirement fermée. Il reste la commune de Tende et ses hameaux. A Saint-Dalmas-de-Tende, des habitations et tout un quartier sont encore privés d'accès, et pour ce dernier le

branchement d'eau est provisoire. Casterino et Vievola sont inaccessibles, Granile a été désenclavé ces jours derniers. A Tende, le village est resté privé d'eau pendant plus de 25 jours. Aujourd'hui, elle n'est toujours pas potable et reste réglementée. Depuis le 19 octobre, le train français, seul lien de la vallée, dessert Fontan et Saorge et arrive à une gare provisoire au sud de Saint-Dalmas car entre ce point et la gare de St Dalmas la ligne est fortement endommagée, et la réouverture n'est prévue que fin février 2021. La voie tiendra-t-elle le coup ? C'est une question qui se pose car des points de faiblesse apparaissent là où les travaux de consolidation qui étaient indispensables sont retardés depuis plus de dix ans faute d'engagement des moyens financiers inscrits au contrat de plan Etat-Région.

Depuis une semaine, un train italien dessert, depuis Limone, les gares de Tende, La Brigue et arrive en gare de Saint-Dalmas. Aujourd'hui nous manquons cruellement d'informations, et les habitants s'interrogent sur l'avenir de notre vallée. Nous manquons d'une réelle logistique pour l'approvisionnement des commerces qui voudraient rouvrir, des établissements médico-sociaux, du collège et des artisans pour l'acheminement du carburant et du gaz, l'acheminement de l'aide alimentaire, abondante mais stockée à Breil-sur-Roya, s'étant améliorée.

Au niveau des rendez-vous médicaux, il est impossible de faire un aller-retour dans la journée à Nice ou Menton. Seuls deux trains circulent et il faut trois heures pour effectuer le trajet Saint Dalmas - Nice. Aujourd'hui, il est urgent de stopper l'exode des habitants estimé à 400 personnes par le Maire de Tende. Il est urgent d'apporter une aide pour le transport du personnel dans le secteur médico-social qui emploie près de 500 personnes dans la vallée. Il est urgent que des engins adaptés à cette catastrophe soient acheminés, y compris par l'Italie pour le haut de la vallée, afin qu'il y ait des avancées réelles car aujourd'hui, c'est un sentiment d'abandon qui est ressenti.

Aujourd'hui, M. le Président, c'est un véritable cri d'alarme que vous lancez et que lancez aux autorités les habitants de la Roya. La catastrophe, le confinement, l'approche de l'hiver, la séparation des familles, le préjudice moral est grand et risque de s'aggraver si des avancées réelles ne sont pas rapidement constatées. »

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci M. TUJAGUE et merci à Mme TOMASINI. Nous savons combien la vallée de la Roya est inquiète et traumatisée, mais vous savez également, et je vous remercie de l'avoir dit, combien nous sommes attentifs à cette vallée, et combien le Conseil départemental n'a pas manqué, par ma présence, par la vôtre, par celle de notre administration, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour remettre de l'ordre dans le désordre provoqué par la nature, avec des sinistres importants sur le plan social et territorial.

Pour répondre à votre intervention, je vous remercie tout d'abord pour le vote de cette décision modificative. Celle-ci fait consensus. Comme vous l'avez dit, faire corps pour nous retrouver sur l'essentiel, c'est votre motivation. Vous dites aussi que les mesures sont bonnes et nécessaires. Je vous remercie pour cette adhésion qui prouve l'unité de notre collectivité. La

suspension pendant cinq ans des compensations au niveau de cette solidarité des DMTO, bien évidemment, cela fait partie des pistes que nous souhaitons mettre en avant avec le Premier Ministre pour essayer de trouver l'allègement qui nous permettrait financièrement d'avoir un peu de trésorerie pour avancer. Les solutions sont compliquées, mais celle-ci fait partie des propositions que j'ai pu faire au Premier Ministre.

Par ailleurs, concernant la centrale hydroélectrique, elle sera bien-sûr prise en compte dans notre nouvelle structure. C'est un débat que nous aurons, de même que sur l'hydrogène, l'éolien, l'énergie électrique, etc. Nous aurons beaucoup de discussions sur ce sujet durant l'année 2021. Sur le contournement de Borghéas Peillon, je vous confirme qu'il va se faire, nos services sont sur le sujet. Concernant Sospel, Castillon et Moulinet, c'est une demande que vous faites. Nous en parlons avec Patrick CESARI. Nous avancerons sur ce sujet. La demande que vous faites aujourd'hui sera prise en considération, et je demande à M. JAVAL de bien vouloir la noter.

Sur Habitat 06 et la question de l'autonomie de décision, merci de saluer cette volonté que nous avons. Habitat 06 nous a d'ailleurs aidés pour le relogement des sinistrés des vallées de la Vésubie et de la Roya. Quant au plan Marshall pour la Roya, je vous confirme que pour la Roya, tout comme nous l'avons fait pour la Vésubie et pour la réouverture de la route départementale 6202 en direction de Digne qui a été fermée la première semaine, tout comme nous l'avons fait pour l'Estéron, nous réparons au plus vite et au maximum. Avec notre présence en COD, où nous entendons tout ce que vous nous avez dit sur les difficultés au quotidien, nous essayons d'apporter à l'Etat le soutien du Conseil départemental, en prenant en compte et en charge pas mal de transports hélicoptés compte tenu de la défaillance de l'Etat à ce sujet. Nous avons écrit au Premier Ministre et au Président de la République pour solliciter à nouveau des moyens hélicoptés. Nous nous rendrons jeudi prochain sur le site de Tende avec le Préfet de zone, avec le gouverneur militaire, avec le Préfet PELLETIER, pour essayer de rétablir l'intervention du génie militaire sur l'opérationnalité de ces territoires.

Voilà ce que je voulais souligner en réponse à votre intervention. La solidarité départementale s'exprime dans tout le département, particulièrement sur les vallées sinistrées. Notre action reste une clé de voûte, puisque les moyens qui sont les nôtres ne peuvent dépendre que de la bonne santé du département. Nous nous efforçons en cela de maintenir cette activité au plus haut niveau.

Une question tout de même sur votre remarque concernant la CVAE : la baisse de la CVAE pour 2021 est bien due à la baisse d'activité. Nous pouvons vous produire tous les éléments pour vous en faire la démonstration. C'est la baisse de l'activité économique de 2020, notamment du fait du COVID, qui provoque la baisse de la CVAE, avec une diminution prévue par l'Etat de 50 % pour les entreprises. Le plan de relance est bien compensé, je vous rassure sur ce point.

Voilà les réponses que je peux faire à votre intervention M. TUJAGUE, en vous remerciant de votre adhésion à notre décision modificative.

Je cède à présent la parole à M. CIOTTI.

M. CIOTTI.- Merci M. le Président. Nous abordons aujourd'hui cet examen budgétaire dans des conditions dramatiques qui ont frappé notre département et notre pays. Nous sommes au confluent de trois crises majeures, dont évidemment la crise du COVID-19 qui touche le monde entier depuis plusieurs mois, avec aujourd'hui des chiffres particulièrement inquiétants et même dramatiques, puisqu'une seconde vague frappe encore plus violemment notre département, soulevant de fortes inquiétudes. Nous avons également eu le problème de ces intempéries majeures le 2 octobre dernier, inédites par leur ampleur et leur violence. Et bien-sûr, nous avons vécu l'attentat qui a frappé la semaine dernière la basilique Notre Dame de Nice. C'est dans ce contexte dont la violence est inédite que nous abordons nos discussions budgétaires pour la fin de l'exercice 2020, et pour anticiper sur nos orientations budgétaires et notre budget primitif 2021.

Quelques considérations générales sur cette situation. Tout d'abord, je veux vous remercier et vous féliciter pour votre réactivité et pour la mobilisation de notre collectivité, que ce soit sur le plan de la crise sanitaire depuis plusieurs mois, que ce soit depuis le mois d'octobre pour accompagner nos populations et apporter notre solidarité aux populations, aux communes, aux élus qui ont été durement frappés dans la vallée de la Vésubie, dans la vallée de la Tinée, dans celle de la Roya et dans l'Estéron.

Nous avons été présents. Nos services, je les en remercie et les en félicite, ont été présents sur le terrain : la direction des routes, nos équipes de Force 06, la direction générale adjointe des solidarités, etc. Ils ont accompagné plusieurs milliers de familles que nous avons pu ainsi soutenir et aider. Je veux dire combien il était important d'apporter des aides financières à 1 250 familles et particuliers qui ont été aidés et accompagnés dans le haut pays. Sur la crise sanitaire, nous avons également fait en sorte que plusieurs milliers de nos concitoyens, notamment ceux qui ont participé à la mobilisation dans nos établissements médico-sociaux, soient soutenus, et que nos aînés bénéficient d'équipements de protection. Plus que jamais, notre collectivité s'est donc affirmée comme une collectivité réactive, une collectivité de proximité, une collectivité qui a apporté un soutien très fort.

Tout cela a évidemment des conséquences financières, et c'est dans ce cadre qu'il nous faut préparer l'avenir et faire en sorte que ces conséquences lourdes nous permettent de mieux anticiper les défis de l'avenir.

Vous avez très largement présenté la structuration de nos orientations budgétaires et de la décision modificative. Des chiffres résument l'impact de ces crises. La pandémie représente ainsi un coût supplémentaire de 38 M€. Les intempéries vont quant à elles se traduire par un engagement de 60 M€ pour notre collectivité. Parallèlement, nous subissons une chute très importante de nos recettes, au travers des DMTO comme au travers de la CVAE. Nous avons aussi la double et injuste peine du fonds de péréquation : alors que nous sommes frappés au cœur, 100 M€ nous seront prélevés cette année, de façon totalement inappropriée et injuste. Nous avons évidemment demandé à l'Etat de revoir sa position. Je le ferai de nouveau lors du débat budgétaire à l'Assemblée nationale. Mais malheureusement, pour l'instant, nous n'avons

pas reçu d'écoute attentive, c'est le moins que l'on puisse dire, en réponse à notre proposition. Je le déplore, je le regrette, et quelque part je le condamne.

Nous avons également, dans cette décision modificative et ces orientations budgétaires, un combat extrêmement important pour que la solidarité nationale s'exprime. Nous avons eu, du côté des collectivités, une mobilisation très forte. Je veux saluer celle de l'Etat, ainsi que la présence du Chef de l'Etat, du Premier Ministre et de plusieurs ministres. Nous avons eu des moyens importants en termes de secours, même si nous avons dû demander que les hélicoptères de l'armée soient maintenus tant que des villages se trouveraient entravés, ce qui est toujours le cas dans la vallée de la Roya. Nous passons à présent à l'expression de cette solidarité nationale. Elle nous a été fortement assurée et garantie par le Président de la République et par le Premier Ministre. Nous attendons à présent que ces propos, qui nous ont fait chaud au cœur, soient traduits par des aides et des actes qui seront appréciés par nous évidemment, mais aussi par les populations qui en bénéficieront. Pour l'instant, même si nous faisons confiance en la parole de ceux qui nous l'ont donnée, avec notamment un engagement du Président de la République de revenir l'année prochaine, plus d'un mois est passé, et pas un euro d'engagement n'a été versé à nos collectivités. Pour notre part, nous avons déjà engagé des dizaines de millions d'euros de dépenses pour soutenir les entreprises, accompagner les familles, engager des travaux d'urgence pour des dizaines de millions d'euros, etc. Nous avons donc à présent besoin d'engagements précis, et je me battraï à ce sujet dès lundi à l'Assemblée nationale pour défendre un amendement dans le cadre du budget du Ministère de l'économie et du développement durable, pour qu'il y ait aussi une expression de la solidarité et que nos collectivités bénéficient d'une enveloppe de 500 M€ de la part de l'Etat pour le territoire azuréen. Les dégâts sur les bâtiments, les réseaux et les équipements publics s'évaluent entre 1,5 milliard d'euros et 2 milliards d'euros. Nous avons reçu les inspecteurs généraux chargés de l'évaluation, et ils nous ont expliqué qu'ils n'avaient jamais, dans leur carrière, été confrontés à un sinistre d'une telle ampleur, avec autant de dégâts. Nous ne pouvons pas attendre la fin du dépôt des dossiers en janvier pour avoir des aides. A tout le moins, on aurait pu ne pas nous prélever cette année la dotation de péréquation des droits de mutation. Je pense qu'il faudra qu'unaniment, avec tous les groupes, nous le demandions à nouveau.

Sur la base de ces considérations, je lance donc un appel à la solidarité nationale pour qu'elle soit rapide, concrète et massive. Nous en avons besoin. Nos populations en ont besoin. Nos territoires doivent se reconstruire. Beaucoup de choses ont pu être faites grâce à nos collectivités. Tous les établissements scolaires ont pu rouvrir, les collèges, le lycée de la montagne, etc. Je souligne qu'en solidarité et en complémentarité, toutes nos collectivités se sont tenu la main pour constituer une *task force*. Nous abritons dans l'école départementale des neiges de la Colmiane les 80 lycéens de la Vésubie qui ne peuvent pas encore circuler de façon normale. Nous le faisons gratuitement de la part du Département. Nous avons même assuré le transfert en 4X4 entre Saint-Martin-Vésubie et Valdeblore, de 80 élèves de la Vésubie qui ne peuvent pas assurer leur scolarité normale. Ils ont fait leur rentrée cette semaine, avec la rentrée scolaire. Nous avons fait un travail gigantesque avec les intercommunalités et les communes. C'est le cas dans la Tinée, dans la Vésubie avec la Métropole, dans la Roya avec la CARF. Aujourd'hui, nous nous réjouissons bien-sûr de la nomination d'un Préfet coordinateur, et du

soutien apporté dans le temps du secours et de l'urgence, ainsi que de l'écoute qui nous est accordée. Nous disons aujourd'hui l'attente très forte de nos populations. La confiance n'exclut pas la vigilance, et il faut que nos amis sachent que notre vigilance sera totale, à égale hauteur du besoin qui est le nôtre et surtout du besoin gigantesque de nos populations.

Je soulignerai également, au lendemain du drame qui a frappé l'église Notre Dame et qui a emporté trois de nos citoyens, Vincent, Simone et Nadine. J'étais hier aux obsèques de Simone BARRETO DA SILVA, c'était un moment particulièrement émouvant, qui se sont tenues dans la basilique Notre Dame, dans les lieux mêmes où elle a été assassinée par ce barbare qui est aujourd'hui encore dans les services de réanimation de l'hôpital Pasteur.

Ce drame est celui de l'avancée de la barbarie islamiste qui depuis des années avance ses pions au plan international, mais aussi de façon tragique dans notre pays. Ce sont ainsi 270 victimes assassinées depuis 2012 sur le territoire national, et 900 blessés. Notre département contribue de façon tragique à ce terrifiant bilan puisque nous y déplorons 89 morts, entre l'attentat de jeudi dernier et celui du mois de juillet 2016 sur la Promenade des Anglais. C'est dire aujourd'hui notre exigence et notre attente. C'est dire aussi notre volonté d'action et notre attente d'action, au-delà des cérémonies, des témoignages et des hommages. Nos concitoyens s'associent évidemment à ces hommages, mais ils réclament avec de plus en plus de force des actes qui viendraient enfin mettre un terme à cette montée que l'on pourrait, en regardant la succession des attentats, considérer comme inéluctable.

Il faudra bien un jour que l'on dénonce les causes de ce mal. Je voudrais dire ici aussi notre attente dans le cadre des compétences qui sont les nôtres. Cet attentat, comme les trois autres qui sont intervenus depuis septembre dans notre pays, celui qui a frappé les anciens locaux de Charlie Hebdo, celui qui a coûté la vie à Samuel PATY au collège de Conflans-Sainte-Honorine, ont tous été commis par des étrangers sur le sol national, dont un qui bénéficiait du statut de mineur isolé, un qui bénéficiait du statut de demandeur d'asile, et un, celui de Nice, qui se trouvait en situation irrégulière, malgré son enregistrement dans le système Eurodac à son arrivée à Lampedusa.

Nous devons aujourd'hui dénoncer cette situation, et je voudrais que nous lancions un appel pour arrêter cet accueil désormais sans contrôle, ces pseudo-mineurs non-accompagnés dont beaucoup sont majeurs, et qui constituent aujourd'hui une voie détournée à l'immigration. Nous avons aujourd'hui dans nos structures quasiment 500 mineurs isolés dans le département des Alpes-Maritimes. 497 très exactement le mois dernier. J'ai réclamé à plusieurs reprises, et il faudrait que cela soit systématique, la mise en œuvre de tests pour évaluer la minorité de ces personnes qui très souvent se prétendent mineures, bénéficiant dès lors d'un accès à notre pays, ce qui n'est pas le cas des personnes majeures qui sont interpellées. Cela constitue donc une porte d'entrée extrêmement importante. Ils sont placés dans des foyers, dont quasiment systématiquement ils fuguent pour continuer leur périple. Il faut aujourd'hui que systématiquement, lorsqu'il y a des doutes, ces doutes bénéficient à la société et que l'on puisse mettre en place, c'est une responsabilité de l'autorité judiciaire, des tests osseux. Il faut arrêter de laisser planer des menaces sur notre pays.

Celui qui a commis cet acte terrifiant est un ressortissant tunisien. Sur les 11 000 migrants arrivés en Italie au 24 juillet, 4 000 étaient tunisiens. La Tunisie est un pays démocratique qui a des structures étatiques. Il n'y a aucune raison que la Tunisie ne reprenne pas ses ressortissants. Lorsque ces personnes arrivent en bateau sur les côtes européennes à Lampedusa, pourquoi les autorités européennes ne renvoient-elles pas ces bateaux ? Cela fait des années que je m'évertue à dire la même chose. Ces embarcations en Méditerranée sont commandées par des réseaux de passeurs et par des trafiquants d'êtres humains, ou utilisées par des terroristes comme nous le voyons maintenant, et ce n'est pas la première fois. Ces bateaux doivent être systématiquement ramenés sur les côtes de départ. Et nous aurons alors réglé une grande partie du problème, puisque dès qu'ils mettent un pied en Europe, nous avons une législation tellement naïve et laxiste que ces personnes vont pouvoir s'installer pratiquement à vie sur le territoire européen.

Au niveau des Alpes-Maritimes, parce que nous sommes un département frontalier, parce que nous avons la responsabilité de l'accueil des mineurs isolés, et parce que nous constatons aussi la nationalité des personnes qui occupent les foyers et qui sont assez rarement des mineurs qui viennent de pays en guerre mais plutôt dans le cadre d'une immigration économique, nous demandons que cela s'arrête. J'ai demandé un moratoire pour toute forme migratoire. Il faut, par ce moratoire, pendant que nous sommes dans la période de degré ultime du dispositif Vigipirate, qu'il n'y ait plus aucun titre de séjour qui soit délivré, et que toutes les demandes d'asile soient interrompues, afin que nous puissions remettre à plat un système qui est totalement dévoyé. La France, comme l'Europe, est devenue une passoire qui nous menace et qui met en cause nos valeurs essentielles et fondamentales.

Je voudrais donc souligner aujourd'hui cette exigence, puisque nous avons de l'émotion, mais aussi de la colère. Cette colère doit déboucher sur des actes. J'entends un nouveau discours, radicalement différent, de la part du Président de la République. On a l'impression d'ailleurs que c'est un nouveau pouvoir qui arrive depuis une semaine, oubliant peut-être que trois ans et demi de gestion ont fait que nous avons franchi tous les records en matière d'immigration, avec 277 000 visas en 2019, 177 000 titres de séjour, et 40 000 mineurs non-accompagnés, pour un total de 490 000 entrées légales, auxquelles s'ajoutent 400 000 personnes en situation illégale selon les évaluations provenant de la Cour des comptes, avec un coût de 6,7 milliards d'euros pour l'Etat pour la prise en compte de toutes ces procédures migratoires et à peine 10 % d'exécution des obligations de quitter le territoire.

Nous sommes un territoire martyr de l'islamisme, et nous exprimons l'exigence d'un moratoire migratoire afin que notre frontière soit mieux contrôlée, et que les services des Départements soient accompagnés au lieu d'être laissés seuls face à la problématique des mineurs isolés et devant contrôler leur parcours, leur identité, le pays d'où ils viennent, leurs objectifs, etc. Il est de la responsabilité de l'Etat de faire ce travail et de s'assurer que ce sont de vrais mineurs. C'est une exigence que nous devons exprimer aujourd'hui avec force dans le territoire azuréen.

De plus, comme le rapporte la presse ce matin, des mineurs ont refusé d'observer et ont troublé la minute de silence qui a eu lieu lundi dans tous les établissements scolaires en

hommage à Samuel PATY. Je propose au Président que nous étudions toutes les dispositions qui permettraient de suspendre toutes les allocations que nous pourrions éventuellement verser à ses familles si c'est le cas. Quand on insulte les valeurs de la République, quand on les méprise et quand on ne les reconnaît pas, il n'y a aucune raison qu'on reçoive des allocations de cette même République que l'on combat, que l'on attaque, que l'on méprise et que l'on dénonce.

Il faut qu'il y ait une réaction très forte aujourd'hui. On a toujours été dans une forme de déni et de naïveté, et le temps est venu de réagir si on ne veut pas demain basculer dans un autre système, un autre régime. Il faut que nous nous levions avec force pour dire que cela suffit. Il ne faut pas que nous le fassions uniquement avec des discours, mais avec des actes. Je voulais aujourd'hui le dire avec force dans cette assemblée.

M. Le Président.- Merci cher Eric CIOTTI de cette intervention et de cette conclusion. Nous savons combien vous êtes impliqué et combien cet attachement que vous portez à la France et à votre mandat de parlementaire vous amène à avoir une compétence reconnue nationalement sur ces sujets. La qualité et la vigilance aux frontières sont quelque chose qui nous tient également à cœur sur les bancs de cette assemblée. Vous avez évoqué les mineurs non-accompagnés, que nous pourrions d'ailleurs appeler autrement puisqu'ils sont en réalité en situation irrégulière sur le territoire, et le problème n'est plus seulement le manque d'accompagnement. Nous avons, ces derniers mois, assisté à une explosion des arrivées, avec aujourd'hui plus de 500 mineurs non-accompagnés dans les Alpes-Maritimes, alors que nous étions sur un stock stabilisé de 350, avec des pointes jusqu'à 400. Nous en sommes à 500 aujourd'hui, et nous sommes passés d'un flux de 1 600 -1 800 mineurs non-accompagnés à un flux de 2 200. Il y a donc une explosion sur ce plan-là. Nous en appelons évidemment à la vigilance aux frontières et à davantage de contrôles, notamment avec l'aide de la Justice. Je suis bien évidemment en parfait accord avec Eric CIOTTI pour demander le dépistage via en particulier les tests osseux, puisque pour la plupart d'entre eux, bon nombre de mineurs ont plutôt l'air d'être majeurs.

Je vous remercie également M. CIOTTI pour votre reconnaissance à l'égard de notre collectivité dans laquelle nous connaissons votre implication, pour le rétablissement de notre territoire après les désordres engendrés par la tempête Alex et par la crise sanitaire. Vous avez fait état de 353 entreprises qui ont été aidées. Effectivement, avec un montant de 579 100 €, la collectivité départementale est celle qui a le plus aidé le département et la région à se tenir debout, avec toutes les difficultés que nous connaissons au-delà de ces aides économiques que nous avons apportées avec la Région. Merci de votre implication et de votre expertise, en qualité de Président de la commission des finances. Cela nous permet aujourd'hui d'avoir une décision modificative qui sera probablement votée à l'unanimité, avec en même temps la perspective de ce débat d'orientations budgétaires qui nous permettra de continuer à être efficaces sur l'ensemble de nos compétences et de nos missions, sans qu'il y ait d'augmentation du levier fiscal.

Mes chers collègues, je vous sollicite pour que vous vous prononciez favorablement sur l'ajout à l'ordre du jour d'un rapport n°12 : « Activation du dispositif Pupilles du département

des Alpes-Maritimes ». Je vous demande en effet d'activer le système que nous avons mis en place, au bénéfice des enfants de l'une des victimes de l'attentat de Notre Dame de Nice.

La proposition d'ajouter ce point à l'ordre du jour, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

2. BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2020

M. CIOTTI.- Nous avons longuement parlé de cette décision modificative n°1. Très brièvement, nous avons des nouvelles dépenses pour la reconstruction des vallées, soit 55 M€ en investissement, et un peu plus de 4 M€ en fonctionnement, notamment pour les aides en faveur des sinistrés. Nous avons aussi : des dépenses liées à la crise du COVID-19 pour un montant de 38 M€ ; 10,4 M€ de dépenses en investissement sur les fonds d'urgence économique auxquels nous avons participé ; des dépenses de fonctionnement, notamment pour nos établissements médico-sociaux et pour les primes décidées par l'Etat. Sur ce point, par exemple, pour la prime pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile, le montant versé par le Département sera de 3 M€, dont seulement la moitié sera remboursée par l'Etat. Nous aurons également 2,1 M€ pour les fonds de soutien aux étudiants et aux professionnels de santé. Il est à noter que nous avons accompagné dans ce cadre près de 3 000 professionnels de santé.

Nous avons accompagné aussi nos EHPAD, et nous avons procédé à l'acquisition de plusieurs millions de masques pour un montant de 6,3 M€, distribués notamment aux personnes âgées vulnérables de notre département. Dans les dépenses liées directement à la crise, nous avons aussi une augmentation du nombre d'allocataires du RSA, soit 18,5 %, ce qui se traduit par une augmentation du coût de ces allocations de 14,35 M€.

Au niveau des recettes, nous avons également des conséquences importantes. Sur les droits de mutation tout d'abord, nous avons atteint un niveau historique en 2019, soit 527 M€. Aujourd'hui, nous avons enregistré une baisse très importante au deuxième trimestre, au moment du premier confinement. Nous ignorons les conséquences du second confinement. Les droits de mutation étaient revenus à un niveau important en octobre, mais les derniers mois de l'année risquent à nouveau d'être difficiles. Notre système nous permet d'avoir au minimum 466 M€ de droits de mutation. C'est la moyenne des trois dernières années qui est prise en compte par l'Etat. Naturellement, il aurait été plus juste de prendre en compte la dernière année, qui était la plus élevée. Mais la comparaison pour 2020 se fera sur la moyenne des exercices 2017, 2018 et 2019, soit une recette moyenne de 466 M€ sur ces trois exercices. Si nous arrivons en-deçà, l'Etat s'engage à faire une avance pour compenser l'écart, mais il ne s'agira que d'une avance, remboursable sur les trois prochaines années. Ce n'est donc pas un cadeau, mais une avance pour nous permettre de passer le cap de trésorerie. Il n'est pas certain que nous aurons au final besoin de cette avance, mais nous aurons à absorber le choc d'une baisse à minima de 60 M€ sur nos droits de mutation.

Pour compenser tout cela, nous avons fait le choix d'augmenter de 100 M€ le recours à l'emprunt pour l'exercice 2020. Nous le pouvons puisque nous nous étions fortement désendettés sur les quatre exercices budgétaires écoulés. Nous pouvons ainsi absorber ce triple

choc, c'est-à-dire les intempéries, la crise sanitaire et la diminution de nos recettes, parce que nous avons un fonds de roulement final sur l'exercice 2019 de 60 M€. Nous avons été vertueux sur les dernières années : baisse de l'endettement, épargne brute en forte progression. Cela nous permet d'absorber un choc majeur. Je le souligne, y compris pour les orientations 2021 qui restent totalement incertaines. Nous ne connaissons pas notamment ce que seront les aides de l'Etat pour les intempéries. C'est un paramètre que nous ignorons, et nous referons sans doute notre budget en décembre prochain. Il manque aujourd'hui des paramètres essentiels. Le fait d'adopter nos orientations budgétaires aujourd'hui nous permet de voter notre budget, mais pour le construire, il nous manque des éléments majeurs : aides de l'Etat pour les intempéries, niveau des droits de mutation, etc. Pour l'instant, l'Etat a pris des dispositions très pertinentes pour aider les entreprises à faire face à la crise, même si nous demandons encore plus, notamment pour les professionnels du tourisme. J'ai personnellement demandé une exonération des charges sociales patronales et salariales pour tous les métiers du tourisme, qui sont terriblement touchés. Mais nous entrons dans des inconnues totales : quelle sera la durée du confinement, sera-t-il durci, quelles seront les conséquences économiques et sociales, etc.

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre budget. Nous avons besoin là aussi d'une solidarité nationale plus forte. Pour l'instant, il n'y a quasiment aucune aide pour les collectivités, pour compenser la baisse des droits de mutation, ou pour compenser la baisse de la CVAE. Nous avons simplement une petite avance remboursable. C'est très fragile, nous ne pourrions pas nous en sortir comme ça. Pour notre part, nous avons une bonne gestion et une situation saine, mais beaucoup de collectivités ne pourront pas assumer tout cela, et il y aura une chute extraordinairement importante de l'investissement, sachant que 85 % de l'investissement public provient des collectivités. Pour le département, il peut y avoir des conséquences par exemple sur l'aide aux communes. C'est un jeu de dominos très dangereux.

En présentant cette décision modificative, que je vous propose d'approuver, je veux aussi lancer un signal d'alerte. En l'état, la prise en compte des difficultés présentes et à venir n'est pas suffisamment à la hauteur. Nous lançons donc un appel à la solidarité de l'Etat. Comme cela a été fait pour les entreprises avec le prêt garanti de l'Etat, avec les dotations de solidarité, avec les exonérations fiscales et sociales, il faut que la situation des collectivités soit prise en compte. Le Président de l'association des maires, François BAROIN, le Président de l'association des Départements de France, Dominique BUSSEREAU et le Président de l'association des régions de France, Renaud MUSELIER, l'ont dit. Je les ai auditionnés dans le cadre de la mission d'enquête COVID la semaine dernière à l'Assemblée nationale. Le compte n'y est pas pour nos collectivités. On a supporté la situation en 2020, on ne supportera pas le même choc en 2021. Je sais qu'il y a beaucoup de difficultés qui se présentent en même temps, mais il faut que ceux qui nous gouvernent en soient bien conscients.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous nous sommes déjà exprimés sur ce sujet. Nous allons voter cette décision modificative budgétaire puisqu'il est important de montrer dans ce contexte exceptionnel que les élus de notre département sont capables de créer une union départementale

lorsque les circonstances l'exigent. Je pense que cette unanimité sera bienvenue dans ce contexte.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n°2, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. C'est un beau consensus qui marque l'unité du département et des conseillers départementaux pour se retrouver sur l'essentiel.

3. BUDGETS ANNEXES – DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2020

M. CIOTTI.- Il s'agit de présenter les quatre rapports annexes : celui du laboratoire vétérinaire départemental, celui du parking Silo, celui du cinéma Mercury, et celui de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer. Ce sont des ajustements très modestes. Vous avez tous les éléments dans les dossiers. Je vous propose de les adopter.

Le budget annexe du laboratoire départemental, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité

Le budget annexe des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

4. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Me BECK.- Il s'agit ici, dans ce rapport sur les affaires financières diverses, d'attribuer tout d'abord dans le cadre du SMART Deal une subvention exceptionnelle d'investissement au profit du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), ainsi qu'une participation de fonctionnement et une participation d'investissement au syndicat mixte de la maison de l'intelligence artificielle. Nous devons ensuite approuver l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables ou éteintes, sur proposition du comptable public, accorder des remises gracieuses proposées par la Direction départementale des territoires et de la mer, et procéder à la clôture comptable des anciens budgets annexes des ports départementaux.

Enfin, et cela fait l'objet d'une note au rapporteur, nous devons attribuer au titre des aides aux collectivités : une subvention d'investissement à la commune de Contes pour la création du réseau d'assainissement sur le chemin CR4 La Roseyre pour un montant de 39 000 €, au lieu des 9 226 € indiqués. Cela porte la participation du Département à 42,27 % au lieu de 10 %, sur un montant de travaux subventionnables évalués à 92 260 €. Il est également proposé de verser une subvention d'investissement à la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour, et non à la commune de Péone. Cette subvention est d'un montant de 45 504 € pour des travaux

d'extension des réseaux publics d'eau potable du secteur Charvin à Péone, soit 80 % du montant des travaux subventionnables évalués à 56 880 € hors taxes.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. TUJAGUE.- Juste un mot pour vous remercier d'avoir pris en compte un dossier qui concerne la zone d'activité de Contes. Cela nous permettra d'aider le développement de cette zone.

M. Le Président.- Je vous remercie pour cette intervention et ces remerciements à l'égard de notre collectivité. Je précise que je ne prends pas part au vote, de même que Mmes BORCHIO-FONTIMP, DESCHAINTRÉS, DUHALDE-GUIGNARD, GOURDON, SATTONNET, ainsi que MM. BARTOLETTI, DUPLAY, ROSSI, SCIBETTA, en raison de leur appartenance au syndicat mixte de la maison de l'intelligence artificielle.

Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

M. Le Président.- Le débat d'orientations budgétaires a déjà eu lieu, et je pense qu'il n'y a pas de demandes complémentaires de prise de parole. Je vous propose donc de passer au vote pour que vous preniez acte de la tenue de ce débat. Il ne s'agit donc pas du fond mais de la forme.

L'assemblée prend acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

M. Le Président.- Je considère que vous avez donc pris acte à l'unanimité de la tenue de ce débat. Nous passons à présent à l'action sociale. Je cède la parole à M. VEROLA et la présidence à Me BECK à qui je demande de venir me remplacer quelques instants.

M. GINESY cède la présidence de l'assemblée à Me BECK.

5. PLAN SANTE : MESURES DEPARTEMENTALES DE LUTTE CONTRE LA COVID-19

M. VEROLA.- Pour présenter ce rapport, je commencerai par les quatre dernières mesures : le lancement de l'équipe de réserve sanitaire départementale, la création d'un centre de dépistage ambulatoire COVID 19 avec la Préfecture, les campagnes de vaccination contre l'épidémie de grippe qui ont déjà commencé, et la plateforme de soutien aux EHPAD en matière de recrutement. Cela s'inspire de ce que nous avons fait pour les volontaires au RSA avec l'association Reflets. Ces personnes sont accompagnées, comme nous le faisons aussi dans le cadre du plan « Agir pour l'emploi », par l'association Cap entreprise qui aide les EHPAD à former les personnes en vue de leur recrutement.

En ce qui concerne la prolongation de la recevabilité des dossiers que nous avons évoqués précédemment, dans le rapport initial, cette prolongation était portée au 30 septembre, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} octobre. Dans la note au rapporteur, nous prenons en compte les dossiers du 30 octobre au 30 décembre, mais il me semble qu'il manque la période

correspondant au mois d'octobre. Or je pense qu'il faudrait prendre en compte tous les dossiers, même ceux déposés en octobre.

Me BECK.- C'était par rapport à la date du confinement, mais nous pouvons effectivement considérer qu'il s'agit d'une erreur matérielle.

M. VEROLA.- D'accord.

Me BECK.- Mme GOURDON souhaite intervenir.

Mme GOURDON.- Ce dossier nous a été présenté en commission, avec le fait de pouvoir demander à des allocataires du RSA de venir renforcer, après une formation, le personnel dans les EHPAD. Si le processus est bien mené, c'est intéressant, puisque cela pourrait permettre de renforcer les EHPAD qui ont besoin d'aide en ce moment, et peut-être de manière pérenne. C'est une mesure qui peut être intéressante à tous les points de vue, comme d'autres dispositifs que vous avez mis en place pour sortir le plus vite possible les allocataires du RSA de cette situation. Nous voterons donc ce dossier.

M. VEROLA.- Mme GOURDON, vous avez évoqué précédemment la reprise du RSA par l'Etat. Cela peut peut-être être envisagé, mais dans toutes les réunions que nous avons eues avec les Départements de France, nous avons vu que nous avons fait de grands efforts en matière d'insertion dans notre département grâce aux différentes mesures proposées par les services. En cas de reprise par l'Etat, je crains qu'il n'y ait pas le même accompagnement. Nous en arriverions à un RUA que les Départements ne souhaitent pas. C'est ce qui est ressorti des différentes réunions. Nous pouvons comprendre que la Seine-Saint-Denis, qui a une démographie particulière et une situation particulière, y soit favorable, mais dans d'autres Départements, les mêmes efforts n'ont pas été faits en matière de RSA pour l'accompagnement et la sortie du RSA. En matière de RSA, avant la crise, je rappelle que presque 55 % des personnes qui entraient au RSA retrouvaient un emploi dans l'année. Je ne sais pas si la reprise par l'Etat serait aussi efficace. Il faut que l'Etat nous aide davantage, notamment sur les primes supplémentaires, mais il ne faudrait pas qu'il y ait une mainmise de l'Etat sur le Département, ce qui contribuerait à une diminution du rôle des Départements.

Mme GOURDON.- Je pense que vous avez raison sur ce point. Je pensais au RSA du point de vue des allocations, mais effectivement, le volet insertion et le travail qui est mené dans le Département sont suffisamment efficaces pour qu'effectivement nous puissions le garder. Si c'est un package global et qu'il faut tout transférer, ce n'est en effet peut-être pas souhaitable. Mais peut-être que les différents volets peuvent se dissocier. Je l'ignore, je ne suis pas compétente sur le sujet, mais celui-ci mériterait d'être regardé de près.

Me BECK.- S'il n'y a pas d'autre intervention, nous allons pouvoir procéder au vote. Je précise que Mme DUHALDE-GUIGNARD et que M. BARTOLETTI ne prennent pas part au vote.

Le rapport n°5, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

6. COVID-19 - VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE "COVID" AUX PERSONNELS DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE DES PERSONNES AGEES OU EN SITUATION DE HANDICAP

M. VEROLA.- Ce rapport porte sur le versement d'une prime exceptionnelle aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des personnes âgées en situation de handicap. Vous avez les détails de la prime, ainsi que toutes les associations qui bénéficient de cette prime. Ce sont les mêmes critères que pour la prime mise en place au Foyer de l'enfance qui correspondait à un décret ministériel. Je pense que ce sujet devrait faire l'unanimité.

Le rapport n°6, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

7. NOUVEAUX ENGAGEMENTS DE LA CNSA ET DU DEPARTEMENT DANS LES POLITIQUES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET EN SITUATION DE HANDICAP

M. VEROLA.- Ce rapport a pour objet les nouveaux engagements de la Caisse nationale de solidarité. Tout y est expliqué, avec la convention pluriannuelle et le renouvellement dans la convention cadre avec la CNCA pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile. C'est une démarche que nous avons entreprise en 2012, en proposant de former davantage les personnels. Nous allons donc ici agrandir cette convention, la moderniser et l'amplifier.

Me BECK.- Je vous remercie. Je précise que ne participent pas au vote : Mmes DUHALDE-GUIGNARD, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MIGLIORE, MONIER, OLIVIER, PAGANIN, SATTONNET, SERGI, TOMASINI, ainsi que MM. GENTE, ROSSINI, TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

Le rapport n°7, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

12. ACTIVATION DU DISPOSITIF "PUPILLES DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES"

M. VEROLA.- Comme l'a indiqué M. CIOTTI, nous étions hier aux obsèques de Simone BARRETO DA SILVA. J'ai beaucoup d'émotion à présenter ce dossier. Il s'agit de mon canton et de mon église. J'ai eu à l'époque le bonheur de marier Simone BARRETO DA SILVA. Le premier de ses enfants, Grégory, a pris la parole hier à l'église de façon très émouvante. Il est proposé ici de faire accéder les enfants de Simone BARRETO DA SILVA aux mesures que nous avons prises en juillet 2016 pour les enfants et familles victimes de l'attentat du 14 juillet, et ainsi de les considérer comme pupilles du département des Alpes-Maritimes. Cela leur permettra de bénéficier de 500 € par mois jusqu'à leur majorité.

Le rapport n°12, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

8. RENFORCEMENT DU PLAN EXCEPTIONNEL SENIORS ET HANDICAP 06 ET RENFORCEMENT DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN ACCUEIL DE JOUR

Mme SATTONNET.- Ce rapport a trois objets. Tout d'abord, il permet d'étendre la délibération que nous avons prise le 11 mai 2020 en assemblée, et qui se rapportait à l'augmentation à 20 € du tarif pour les services à domicile pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH). Nous l'avons appliquée pour les structures publiques et associatives, et nous vous proposons de l'étendre aux structures privées qui agissent majoritairement auprès des bénéficiaires de l'APA et de la PCH, et qui accepteront de s'engager dans une démarche de contractualisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Le surcoût total estimé en année pleine est de 1,5 M€ à 2,5 M€.

La deuxième proposition est la mise en place d'outils numériques pour favoriser le lien social des résidents en foyer d'hébergement. Il s'agit ainsi de mettre à disposition 95 tablettes pour les structures d'hébergement des Alpes-Maritimes. Cette proposition représente un coût pour le Département de 38 900 € environ.

La troisième proposition est extrêmement importante. Elle porte sur la création par l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant et de l'adulte (ADSEA) d'un centre d'accueil de jour de 17 places, destiné à accueillir des jeunes adultes issus des centres d'hébergement. Je veux souligner l'importance de cette création. Aujourd'hui, dans nos établissements pour enfants, il y a un nombre croissant de jeunes adultes, qui ne trouvent pas de places dans les structures pour adultes. Chaque fois que nous pouvons trouver des solutions pour que des jeunes adultes qui occupent des places dans les foyers d'hébergement pour enfants puissent sortir de ces foyers pour enfants, nous faisons un grand pas en avant. Je vous donne simplement un exemple : dans certains établissements pour enfants, il y a aujourd'hui 72 % de personnes ayant dépassé l'âge de 18 ans. Cette façon de faire évoluer les places pour adultes est donc extrêmement importante, et ces 17 places sont évidemment les bienvenues.

Je vous invite donc à voter ce rapport pour lequel la commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Mme GOURDON.- La création de ce centre de 17 places pour adultes est vraiment une bonne nouvelle. C'est une solution très attendue par les familles qui ne trouvent pas de places. Je ne sais pas si cela répond à la totalité du besoin, mais c'est déjà un bon pas en avant. Par ailleurs, concernant l'augmentation tarifaire pour les services d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD) publics et associatifs, cette augmentation s'applique aux structures. Mais des mesures sont-elles prévues pour les salariés qui assurent ces aides à domicile ? Est-ce qu'une partie de l'augmentation tarifaire pourra permettre de les augmenter ? Nous en avons souligné la nécessité après les événements que nous avons connus.

Mme SATTONNET.- Pour ce qui nous concerne, il y a eu les primes dont nous avons parlé. Concernant les structures privées que nous avons évoquées, ce sont elles qui salarient leurs employés. La question que vous posez est celle de la reconnaissance de ces métiers. C'est

une question beaucoup plus vaste, sur laquelle l'Etat et les collectivités se penchent. Si nous voulons conserver de l'attractivité pour ces métiers qui sont tout aussi difficiles que méritants, il va falloir réfléchir à mieux rémunérer les personnels. Mais en l'occurrence ici, il était question des structures privées.

Mme GOURDON.- D'accord très bien.

M. TUJAGUE.- Concernant la création des 17 places d'accueil de jour, cela se passe sur notre commune et résulte d'une coopération avec l'ADSEA. Nous nous en félicitons, avec sans doute aussi des perspectives de nouvelle création d'un centre d'accueil pour les jeunes handicapés. Merci en tous cas au Département pour cet effort.

Le rapport n°8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

9. ÉDUCATION – FONCTIONNEMENT DES COLLEGES ET FIXATION DES TARIFS DE RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Mme ARINI.- Le présent rapport a pour objet d'arrêter le montant global des ressources nécessaires aux dépenses de fonctionnement des collèges publics pour l'année 2021. Ce montant s'élève à 11,32 M€. Le Département financera 10,64 M€, la différence étant financée directement par les établissements sur leurs réserves, soit 682 374 €.

Nous devons nous prononcer également sur le montant destiné au transport scolaire obligatoire dans le cadre des sorties d'éducation physique et sportive (EPS), qui s'élève à 791 500 €. Enfin, pour 2021, nous proposons de reconduire les tarifs de restauration à 3,35 € le repas, ce qui sera identique au tarif de 2020.

Il y a une note au rapporteur. Suite aux intempéries qui ont touché le département le 2 octobre dernier, une des priorités, après le secours et la reconstruction, était de permettre aux enfants de retrouver le chemin de l'école. Dans ce cadre, les élèves de la Vesubie inscrits au lycée de la montagne ne peuvent, du fait de la problématique routière, continuer à être demi-pensionnaires. Il a donc été décidé, en lien avec les services de l'Education nationale, d'accueillir ces élèves en internat temporaire à l'Ecole des neiges de la Colmiane. Il vous est proposé de prendre en charge le coût financier correspondant à l'hébergement, aux repas du soir et aux petits-déjeuners. De même, une partie des élèves de Breil-sur-Roya domiciliés à Fontan, Saorge, ou dans les hameaux excentrés de Breil, habituellement demi-pensionnaires, sont accueillis en internat. Il vous est proposé également que le Département prenne en charge le surcoût induit par cet accueil.

Le rapport n°9, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

10. RESSOURCES HUMAINES ET MESURES DIVERSES

Me BECK.- Ce rapport regroupe diverses mesures sur les ressources humaines. Il a été présenté en comité technique et a fait l'objet d'un avis favorable. En ce qui concerne tout d'abord l'adaptation des emplois à la collectivité, il s'agit d'une mesure classique qui correspond à l'évolution des besoins des services. Nous avons ensuite l'actualisation du régime

indemnitaire de la collectivité. Suite aux avis du comité technique rendus le 1^{er} octobre 2020, il convenait en premier lieu d'adapter les modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel au titre de 2020 afin de tenir compte du contexte particulier de la crise sanitaire, et d'appliquer le RIFSEEP aux cadres des emplois des auxiliaires de puériculture, des cadres de santé paramédicaux, des infirmiers en soins généraux, des moniteurs éducateurs et des intervenants familiaux, des puéricultrices, des sages-femmes, des techniciens paramédicaux, des adjoints techniques des établissements d'enseignement, qui peuvent à partir de maintenant bénéficier de ce régime.

Ensuite, ce rapport prévoit des modalités de mise en œuvre du congé pour invalidité temporaire imputable aux services par le département, l'actualisation de la liste des emplois pouvant donner lieu à l'attribution d'un logement de fonction par convention d'occupation précaire avec astreinte, et la signature d'un avenant n°5 à la convention du 25 février 2019 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la MDPH. Il s'agit aussi de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour effacement de dette suite à un prêt social concernant un agent départemental décédé.

Mme GOURDON.- Le rapport mentionne la création de six postes de puéricultrices en contrepartie de la suppression de six postes de médecins. Est-ce que cela signifie que ces postes n'étaient pas occupés, que nous avons plus besoin de puéricultrices que de médecins, qu'il n'y a pas assez de médecins, etc. ?

M. Le Président.- Nous avons surtout beaucoup de mal à recruter des médecins. C'est une vraie difficulté, en plus de la désertification médicale en zone rurale et de montagne.

M. VINCIGUERRA.- La difficulté de recruter des médecins est peut-être aussi liée à la difficulté d'avoir un budget suffisant pour le faire. Nous avons pu le constater sur certains aspects du fonctionnement de la MDPH. Les médecins considèrent que ce qui leur est proposé ne correspond pas à leurs qualifications ni à leurs années d'études. Il faut le dire clairement. La limitation par l'Etat des budgets alloués à ces recrutements est préjudiciable au fonctionnement global de la MDPH d'une part, et d'autre part de tout ce qui relève de l'aide à la santé dans ce département.

M. Le Président.- Notre administration me précise que le niveau du régime indemnitaire est au maximum de ce qu'il peut être. De là à dire qu'il est suffisant, ce n'est peut-être pas la réalité, mais en tous cas il est au maximum de ce que la MDPH peut faire.

M. VINCIGUERRA.- Il est au maximum de ce que nous autorise la loi, mais il ne correspond pas à une rémunération normale. C'est la réglementation nationale qui est en cause.

M. Le Président.- Nous sommes d'accord. Nous ferons remonter le sujet. C'est un vrai problème, et merci M. VINCIGUERRA de l'avoir souligné. Je vous propose de passer au vote. Je précise que Mmes DUHALDE-GUIGNARD, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MIGLIORE, MONIER, OLIVIER, PAGANIN, SATTONNET, SERGI, TOMASINI, ainsi que

MM. GENTE, ROSSINI, TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote en raison de leur appartenance à la MDPH.

Le rapport n°10, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

11. INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2019

Me BECK.- Le Code général des collectivités territoriales nous fait obligation de rendre compte au Conseil départemental par un rapport général de la situation du Département, de l'activité, du financement des différents services du Département, et des organismes qui dépendent de celui-ci. Ce rapport doit préciser également l'état d'exécution des délibérations du Conseil départemental ainsi que la situation financière du Département. Il s'agit simplement de prendre acte de ce rapport.

L'assemblée prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport.

M. Le Président.- Je vous propose à présent de passer à l'approbation du procès-verbal de la réunion du mois de juin.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26 juin est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président.- Nous arrivons à la fin de l'ordre du jour de notre séance plénière. Je vous remercie pour votre participation, et pour votre unité. Nous avons fait la démonstration que dans la triple peine que nous subissons, avec la crise sanitaire, la crise environnementale et les attaques terroristes, il y a une solidarité et une union départementale au sein de notre Conseil départemental. Je vous en remercie. La séance est levée.

La séance est levée à 12 heures 05.